

## **NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATIONS PAR ACF' INVEST**

**Le présent document reçoit l'approbation totale de ACF' INVEST**

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS (FSMA)**

**8 octobre 2021**

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

<p><b>Partie 1 – Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée</b></p>
---

### **A. Risques liés à l'émetteur**

L'Emetteur est une société spécialisée dans les opérations de marchands de biens immobiliers.

Certains risques et incertitudes que l'Emetteur estime importants, à la date de cette Note d'information, sont décrits ci-dessous. Ces divers risques pourraient causer une diminution du chiffre d'affaires et des bénéfices escomptés de l'Emetteur et en altérer la gestion, ce qui a terme pourrait affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations en vertu des Obligations.

L'Emetteur est exposé au risque de commercialisation. Tout retrait d'un des futurs acquéreurs pourrait engendrer du retard d'encaissement venant dégrader le bilan du promoteur.

L'Emetteur est exposé au risque lié aux travaux. Tout retard pourrait engendrer des pénalités venant dégrader le bilan du promoteur.

L'Emetteur est exposé à la situation sanitaire actuelle. En effet, l'épidémie mondiale du coronavirus a mis à l'arrêt l'industrie du bâtiment. Cela peut impliquer un retard des travaux et des difficultés de commercialisation.

### **B. Risques liés aux obligations**

Les Obligations sont des instruments de dette qui comportent certains risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs consentent un prêt à l'émetteur, qui s'engage à payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la Date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

La liquidité limitée des titres émis par des sociétés non cotées ne permet pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

### **C. Risques liés à l'Offre**

L'Offre est conditionnée à la levée d'un montant minimum par l'Emetteur de 350 000€. Si ce montant n'est pas atteint, l'Emprunt Obligataire sera annulé et les investisseurs remboursés.

<b>Partie 2 – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement</b>
--

#### **A. L'identité de l'émetteur**

##### 1. Données concernant l'émetteur

ACF' INVEST est une SAS de droit français ayant établi son siège social au 25, rue de Mayenne - 94000 Créteil et enregistrée auprès du RCS de Créteil sous le numéro 802 734 780.

##### 2. Activité de l'Emetteur

ACF' INVEST est spécialisée dans les opérations de marchands de biens immobiliers et toutes opérations industrielles et commerciales. Elle a pour objet social :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

##### 3. Actionnariat

###### Actionnaires :

Mme Cécile AFFINITO, actionnaire à 51 % de la SAS ACF INVEST

M. Franck AFFINITO, actionnaire à 49 % de la SAS ACF INVEST

##### 4. Opérations conclues par l'Emetteur

Il n'existe aucune opération pouvant être qualifiée d'importante entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours.

##### 5. Organe d'administration

###### Composition :

Président de la société : Franck AFFINITO

Directeur Général de la société : Cécile AFFINITO

###### Rémunération :

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune rémunération pour les membres de l'organe légal d'administration.

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune sommes provisionnées ou constatées par l'Emetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

#### 6. Condamnation(s) visée(s) à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014

Les personnes visées au 4° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

#### 7. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts entre l'Emetteur et les personnes visées au 4° ou 5° ou avec d'autres parties liées n'est à signaler.

#### 8. Identité du commissaire

Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de ACF' INVEST.

### **B. Informations financières concernant l'émetteur**

#### 1. Comptes annuels

Les comptes annuels pour les exercices 2018, 2019 et 2020 sont repris en annexes.

#### 2. Déclaration sur le fonds de roulement

L'Emetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.

#### 3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Emetteur déclare qu'à la date du 8/10/2021, ses capitaux propres s'élèvent à 674 218 €.

A la même date, l'Emetteur déclare que son endettement s'élève à 2 357 500.

#### 4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Emetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social et la date de l'ouverture de l'Offre.

### **C. Identité de l'offreur**

La société Raizers est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy, 75017, Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS. Le site internet de l'Offreur est le suivant : [www.raizers.com](http://www.raizers.com)

## Partie 3 – Informations concernant l'offre des instruments de placement

### A. Description de l'offre

#### 1. Généralités

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	500 000 €
Montant minimal pour lequel l'Offre est effectuée	375 000 €
Valeur nominale d'une Obligation	1 €
Date d'ouverture de l'Offre	08/10/2021
Date de fermeture de l'Offre	14/10/2021
Date d'émission prévue des obligations	14/10/2021
Frais à charge des investisseurs	Aucun

#### 2. Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l'Emprunt obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de 600 000 €. Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre.

#### 3. Modalités de souscription et de paiement

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 7 juillet 2021 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

La souscription aux cinq cent mille (500 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu'au 14/10/2021 au plus tard.

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi » :

- chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;

- à l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 14/10/2021.

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

#### 4. Emission des obligations

Les Obligations seront émises au plus tard le 14 octobre 2021 ;

#### 5. Frais

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l'émission de l'Emprunt obligataire sont à charge de l'Emetteur.

### **B. Raisons de l'offre**

#### 1. Description du projet immobilier

---

## Opération

---

**L'opération Vitry-sur-Seine**, porté par ACF INVEST, est situé au [37. Avenue André Maginot à Vitry-sur-Seine](#), en Île-de-France, à **proximité directe du centre de Paris via le RER C**.

L'opérateur réalise **l'acquisition puis la revente d'un bien à usage mixte d'habitation et de bureaux après des travaux de réhabilitation**, notamment une remise au goût du jour du bâti. Un bail commercial, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, a été signé avec un cabinet de conseil et d'audit au capital social de 123 500 € pour une durée de 9 ans (résiliation possible à chaque période triennale). Le local sera ensuite vendu à un investisseur, avec un rendement annuel de 7,9 %.

Le logement, un appartement situé en R+1 du bâtiment, et qui fera l'objet de travaux de réhabilitation affiche un prix cohérent compte tenu du secteur et des prestations (grande terrasse, copropriété uniquement composé d'un local professionnel, secteur calme à proximité de Paris...).

Le terrain et le bâti, qui accueillait une ancienne boulangerie, sont libres de tout occupant depuis un certain temps et n'ont donc pas été entretenus. Des travaux de nettoyage et de désencombrement sont nécessaires, et l'état apparent du bien participe grandement au faible coût d'acquisition du bâti, sans pour autant que son état ne nécessite de travaux de gros œuvre.

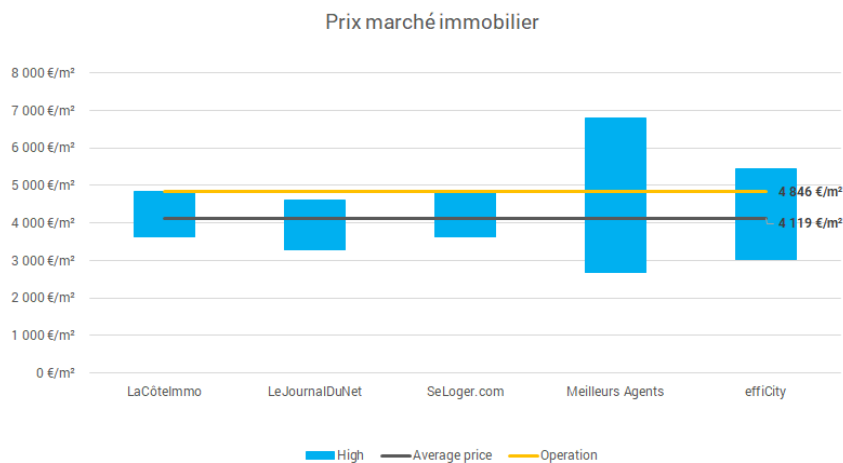
**ACF INVEST** est une société familiale, constituée de M. Franck AFFINITO et Mme Cécile AFFINITO, frères et sœurs évoluant tous deux dans l'immobilier depuis plus de 20 ans. Après avoir participé à des opérations immobilières (promotions et marchands de biens) dans le cadre de leurs activités respectives, ils se sont réunis afin de réaliser leurs propres opérations, seuls ou en co-promotion. Ils sont spécialisés dans des opérations à taille humaine, à fort potentiel mais nécessitant en amont un important désencombrement, ce qui leur permet d'acquérir des biens à des prix très compétitifs pour la région, à l'image de la première opération d'ACF INVEST, Bry-sur-Marne, financée par Raizers au mois de juin 2021.

## Zoom sur le programme

Lot n°	Niveau	Typologie	m²	Annexes	Prix/m²	Prix de vente	Prix loyer / an	Rendement	Précommercialisé
1	RDC/RDJ	Local professionnel	230	120	2 500	575 000	45 600	7,9%	Non
2	1er étage	T3	65	70	4 846	315 000			Non
TOTAL			295		3 017	890 000			

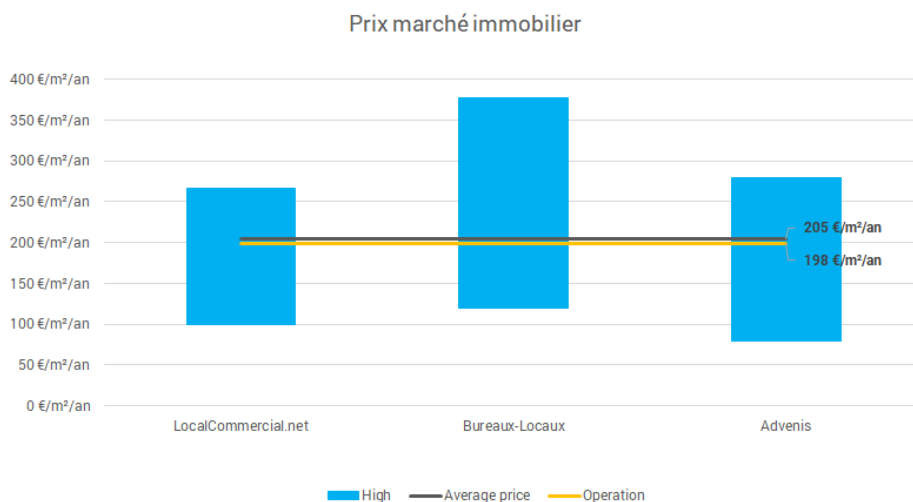
## Prix de marché

### Logement



**Le prix du logement** se situe légèrement au-dessus de la moyenne du secteur, tout en restant **cohérent compte tenu des prestations proposées et de l'emplacement**. La terrasse de 70 m² n'est pas prise en compte dans le calcul du prix/m² de ce lot, ce qui augmente la valeur du bien. En pondérant cette surface à hauteur de 30 % (moyenne basse de pondération), le prix au mètre carré serait de 3 663 € / m², soit en deçà des moyennes sectorielles.

### Local commercial



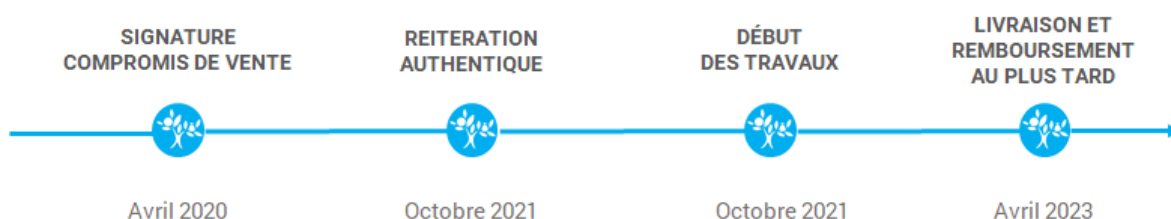
**Le prix du local commercial** est situé dans la moyenne observée du secteur. Compte tenu de la cible d'acquéreur, à savoir un investisseur, c'est le **taux de rendement qu'il faut prendre en compte soit 7,9 % par an**. [Une étude](#) produite par Catella indique que les taux de rendement des bureaux en Ile-de-France pour le premier trimestre 2020, hors Paris intra-muros, La Défense et QCA (Quartier Central des Affaires), se situent entre 3,5 % et 7,5 % de rendement. Le bien proposé ici à la vente dépasse les taux moyens, ce qui le rend plutôt attractif pour un investisseur.

### Emplacement

Le projet est situé **dans le centre-ville de Vitry-sur-Seine**, à 15 minutes à pied de la Mairie et **proche de toutes commodités** : La Poste à 150 mètres ; plusieurs restaurants à proximité directe, des écoles primaires, un collège, un centre de santé, des parcs, des infrastructures sportives, etc. Le tout accessible à pied depuis le projet. Le RER C, qui relie le centre de Paris (Gare Paris Austerlitz) en moins de 25 minutes, se situe à 600 mètres.

L'**ITI (Indice de Tension Immobilière) est de 16 %**, ce qui implique un marché tendu où la demande est 16 % plus forte que l'offre.

#### A. Planning prévisionnel



#### B. Bilan de la promotion

Postes	Montants TTC	Commentaires
<b>Chiffre d'affaires</b>	890 000	<b>3 017 €/m²</b>
Coût d'acquisition	329 000	<b>1 115 €/m²</b>
Frais notaires	10 577	
Honoraires agence	20 000	
Hypothèque	9 000	

Travaux	174 412	<b>591 €/m<sup>2</sup></b>
Divers/Aléas	62 500	
Frais financiers	42 600	
<b>Coût de revient à l'acquisition</b>	<b>648 089</b>	<b>2 197 €/m<sup>2</sup></b>
Intérêts financiers	75 000	
<b>Coût de revient total</b>	<b>723 089</b>	<b>2 451 €/m<sup>2</sup></b>
<b>Marge nette</b>	<b>166 911</b>	
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	<i>19%</i>	

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

Besoins		Ressources		
<b>Prix de revient à l'acquisition TTC</b> (= total des charges HT + TVA – frais financiers - frais de commercialisation)		Apport en fonds propres opérateur :	148 089 €	23%
		Emprunt obligataire émis sur la plateforme :	500 000 €	77%
<b>Total besoins</b>	<b>648 089 €</b>	<b>Total ressources</b>	<b>648 089 €</b>	<b>100%</b>

**Partie 4 – Informations concernant les instruments de placement offerts**

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Contrat obligataire repris en Annexe à la présente Note d'information, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux termes et conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives
Devise	Euro (€)
Valeur nominale	1 €
Date d'échéance	18 mois
Date de remboursement	14/04/2023
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 16 du Contrat obligataire ou de manière anticipée



	conformément à l'article 17 du Contrat obligataire.
Restriction de transfert	Librement cessible
Taux d'intérêt annuel brut	10 %
Date de paiement des intérêts	Les intérêts seront payés à la date stipulée à l'article 14 du Contrat obligataire

**Partie 5 – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés**

A. Droit applicable

Les obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit français.

B. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Emetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

C. Information aux obligataires

Les informations relatives au suivi des activités de l'Emetteur seront disponibles sur le site de Raizers ([www.raizers.com](http://www.raizers.com)).

## **Annexes**

1. Contrat obligataire
2. Comptes annuels pour les exercices 2018 ; 2019 ; 2020.

**ACF' INVEST – Immatriculée au RCS de Créteil  
n° 802 734 780 – SAS au capital de 5 000 €  
25, rue de Mayenne - 94000 Créteil**

**CONTRAT D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE  
D'UN MONTANT DE 500 000 EUROS  
COMPOSE DE 500 000 OBLIGATIONS  
(le « Contrat »)**

**AVERTISSEMENT**

*La présente émission obligataire est réalisée dans le cadre d'une opération de financement participatif telle que définie à l'article L.411-2-1 bis du Code monétaire et financier.*

*L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques inhérents à cette opération tels qu'indiqués dans l'accès restreint et progressif au site internet [www.raizers.com](http://www.raizers.com) ayant précédé l'accès au présent document.*

*La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.*

*Cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.*

**1 EMETTEUR DES OBLIGATIONS**

La société ACF' INVEST, SAS dont le siège social est situé au 25, rue de Mayenne - 94000 Créteil et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 802 734 780, dûment représentée aux fins des présentes (l'« **Emetteur** ») a souhaité réaliser la présente émission obligataire dans le cadre de son activité.

**2 PLATEFORME D'EMISSION DES OBLIGATIONS**

L'Emetteur est spécialisé dans les activités des marchands de biens immobiliers et a souhaité procéder à une émission obligataire dont il a proposé la souscription sur la plateforme de financement participatif de la société Raizers (la « **Plateforme Raizers** »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 16, rue Fourcroy - 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 (« **Raizers** »), dûment représentée aux fins des présentes.

**3 UTILISATION DES FONDS**

Les fonds provenant de la présente émission obligataire seront intégralement utilisés pour le financement d'une opération de marchand de biens nommée « Vitry-sur-Seine », et située au 37, avenue André Maginot – 94400 Vitry-sur-Seine (« **l'Opération** »).

**En particulier, l'Opération porte sur un bâti existant découpé en deux lots :**

- **Un local de bureau en rez-de-chaussée et en sous-sol pour une surface total de 230 m<sup>2</sup>, sous promesse de bail pour un montant de 3 800 € par mois (45 600 € / an) ;**
- **Un appartement au premier étage de 65 m<sup>2</sup>, comprenant une terrasse de 70 m<sup>2</sup>.**

#### 4 MONTANT DE L'EMISSION

L'emprunt obligataire, d'un montant nominal de cinq cent mille euros (500 000 €) (l'« **Emprunt Obligataire** »), est représenté par cinq cent mille (500 000) obligations émises par l'Emetteur, d'un montant nominal d'un euro (1 €) chacune, portant intérêt au taux fixé à la clause 14 du Contrat (les « **Obligations** »).

L'Emprunt Obligataire est régi par les articles L.213-5 et suivants du Code monétaire et financier et L.228-38 et suivants du Code de commerce.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, celui-ci sera annulé et les versements reçus par l'Emetteur restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter la clôture de la Période de Souscription.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était égal ou inférieur à cent pour cent (100%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, mais supérieur à soixante-quinze pour cent (75%) de celui-ci, l'Emetteur pourra limiter le montant de l'Emprunt au montant des souscriptions reçues avec l'accord du Représentant de la Masse des Obligataires et émettre les Obligations correspondantes sur la base de la même valeur nominale.

#### 5 FORME DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises sous la forme nominative. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et suivants du Code monétaire et financier (chaque propriétaire d'Obligations étant un « **Porteur** »).

Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

#### 6 PRIX D'EMISSION

Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit au prix d'un euro (1 €), payable en totalité à la souscription, avec un minimum de souscription pour chaque Porteur de mille (1 000) Obligations, soit mille euros (1 000 €).

#### 7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 7 juillet 2021 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

## 8 DUREE DE LA SOUSCRIPTION

La souscription aux cinq cent mille (500 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu'au 14/10/2021 au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi » :

- chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- à l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 14/10/2021 (la « **Date d'Emission** »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

## 9 DURÉE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les Obligations sont émises pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la Date d'Emission.

Ainsi, un an et demi, après la Date d'Emission (la « **Date d'échéance** »), chaque obligation aura été remboursée.

## 10 RANG DES OBLIGATIONS ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Le principal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et, sous réserve des stipulations ci-après, non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant à tout moment, au même rang entre elles et (sous réserve des dispositions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, sauf (i) au profit d'un établissement de crédit ou (ii) avec l'accord exprès écrit et préalable du Représentant de la Masse, sur l'un quelconque de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Emetteur après l'émission des Obligations, sans en faire bénéficier pari-passu les Obligataires, en consentant les mêmes garanties et le même rang aux Obligataires.

## 11 CAUTIONS PERSONNELLES

Madame AFFINITO Cécile, née le 21/04/1979, résidant au 2 rue du temple – 94100 Saint Maur des Fossés, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

ET

Monsieur AFFINITO Franck, né le 22/01/1975, résidant au 2, Rue du Temple – 94100 Saint-Maur-des-Fossés, s'est engagé à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

## 12 GARANTIE HYPOTECAIRE

Pour garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire (principal, intérêts, frais et accessoires), une hypothèque de premier rang sera inscrite sur l'actif immobilier décrit en article 3 par le Représentant de la Masse le jour de l'acquisition dudit actif immobilier par l'Emetteur, ci-après dénommée la « **Garantie Hypothécaire** ».

Pour garantir aux Porteurs l'utilisation des fonds visée à l'article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire visée au présent article 12, l'Emetteur affecte à titre de gage au profit du Représentant de la Masse, qui accepte, la somme représentant le montant de l'Emprunt Obligataire (déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-dessus) qui sera versée au notaire représentant Raizers pour la prise de garantie hypothécaire susvisée (le « Notaire Séquestre »).

Pour assurer la validité du gage, cette somme sera versée au Notaire Séquestre, qui en sera constitué dépositaire et séquestre.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée au Notaire Séquestre de son obligation de conservation de la somme susvisée et de lui donner instruction de verser ladite somme au notaire représentant l'Emetteur pour l'utilisation des fonds visée à l'article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire susvisée.

Par dérogation à l'article 1960 du Code civil, l'Emetteur autorise d'ores et déjà et de manière irrévocable le Notaire Séquestre à libérer le montant séquestré à la seule demande de Raizers.

Ce versement sur instruction de Raizers vaudra au Notaire Séquestre pleine et entière décharge de sa mission.

L'encaissement des fonds par le Notaire Séquestre vaudra acceptation de la mission qui lui est confiée dans les termes stipulés aux présentes.

## 13 CONDITIONS SUSPENSIVES

La validité du présent Contrat est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes (ci-après les « Conditions Suspensives »). Le versement des fonds ne pourra donc avoir lieu que lorsque les Conditions Suspensives ci-dessous seront réalisées :

- Réception de l'acte d'affectation hypothécaire ;
- Réception des cautions personnelles manuscrites.

## 14 INTÉRÊTS

Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de dix pour cent (10 %) (le « **Taux d'Intérêt** ») l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :

$$Mv = Mi \times Tx$$

Mv : Montant à verser

Mi : Montant toujours investi

Tx : Taux d'intérêt annuel

le résultat étant arrondi à la deuxième décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale inférieure).

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu au jour et mois de la Date d'Emission de l'obligation de chaque année ou au premier jour ouvré de paiement interbancaire subséquent.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement effectif, à moins que le paiement du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, le montant de l'Obligation qui n'a pas été dûment payé continuera de porter intérêt conformément au présent article (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

## **15 INTERETS DE RETARD**

Toute somme en principal, intérêts, frais et accessoires exigibles en vertu des stipulations des présentes qui ne serait pas payée à la bonne date, portera intérêt de plein droit, à partir de cette date jusqu'au jour de son paiement effectif, au taux initialement prévu majoré d'une pénalité de 3% supplémentaires et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard seront calculés sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles).

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, ne pourra pas valoir accord de délai de règlement.

## **16 REMBOURSEMENT**

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, les Obligations seront amorties en totalité à la Date d'Echéance.

Les Obligations intégralement amorties seront immédiatement annulées et ne pourront pas, par conséquent, être réémises ou revendues.

## **17 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ VOLONTAIRE DE L'EMETTEUR**

L'Émetteur pourra, à compter à toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement de la totalité (et non une partie seulement) des Obligations restant en circulation à tout moment avant leur Date d'Echéance (la « **Date de Remboursement Volontaire** ») au Montant de Remboursement Volontaire (tel que défini ci-dessous), sous réserve du respect par l'Émetteur de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables.

Le « Montant de Remboursement Volontaire » sera égal, pour chaque Obligation en euros arrondi au centime d'euro le plus proche (0,005 euro étant arrondi au centième d'euro inférieur), à cent pour cent (100%) de la valeur nominale de l'Obligation augmenté des intérêts courus au titre de l'Obligation, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement Volontaire (exclue).

## **18 REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE D'OBLIGATIONS**

Le remboursement des Obligations s'effectuera automatiquement au fur et à mesure de la vente des lots mentionnés en article 3 du Contrat. A chaque vente d'un lot, l'Émetteur devra rembourser le montant des Obligations correspondant au prix de vente reçu lors de la vente dudit lot et ce dans la limite du montant de l'Emprunt Obligataire, de ses intérêts et frais annexes. Il est précisé que ce remboursement des Obligations

en cas de vente des lots se fera en fonction de l'ordre de priorité des créanciers ayant une sûreté sur l'actif immobilier défini en Article 3.

En cas de vente d'un des lots, l'Emetteur s'engage à notifier par courriel au Représentant de la Masse, les conditions prévues de cette dernière dans un délai de dix (10) jours calendaires préalablement à la date de réitération de la vente.

La vente de chaque lot enclenchera un remboursement automatique anticipé partiel ou total de l'Emprunt Obligataire correspondant au montant de la vente arrondi à l'euro près inférieur jusqu'au remboursement complet du capital et des intérêts dus. Il est précisé que le montant des intérêts ne peut être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la date de survenance de la vente dudit lot.

## **19 EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE**

En cas de survenance de l'un des événements prévus ci-dessous, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, sur simple notification écrite, sans mise en demeure préalable, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité, et non d'une partie seulement, des Obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement anticipé (exclue) :

- défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû au titre de l'Emetteur depuis plus de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ;
- livraison de l'Opération définie en article 3 ;
- s'il n'est pas remédié à l'un des manquements ci-dessous dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception par l'Emetteur de la notification dudit manquement :
  - modification(s) de l'Opération décrite en article 3 (exemple : l'Emetteur souhaite modifier son permis de construire initial), sauf si l'Emetteur en a informé au préalable le Représentant de la Masse par écrit et que ce dernier a consenti à une/de telle(s) modification(s) ;
  - non-respect par l'Emetteur de ses engagements quant à l'affectation des fonds ;
  - inexactitude d'une information financière, ou relative à la situation financière de l'Emetteur ;
  - refus du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de certifier les comptes de l'Emetteur ;
  - changement de contrôle de l'Emetteur, caractérisé soit par le transfert de plus de 50% du capital social et/ou des droits de vote de l'Emetteur à un actionnaire tiers, soit par tout événement ou convention ayant pour conséquence le changement de contrôle effectif de l'Emetteur, que ce soit dans l'immédiat ou à une échéance antérieure à la maturité de l'obligation ;
  - en cas de décès, état de cessation de paiement ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture du représentant légal de l'Emetteur et ce dans les limites permises par la loi ;
  - en cas de manquement à l'une quelconque des obligations prévues au présent Contrat et en particulier aux déclarations et garanties de l'Emetteur ;



- en cas de défaut de paiement des créances du Trésor public, de la sécurité sociale et des salariés, ouverture d'une procédure d'alerte, de règlement amiable, d'une procédure collective ou de toute autre procédure similaire ;
- en cas de cessation de l'activité de l'Emetteur ou dissolution de l'Emetteur ;
- en cas de dissimulation par l'Emetteur d'informations pertinentes et plus généralement un comportement judiciairement répréhensible du dirigeant de l'Emetteur ;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre de l'un quelconque des contrats relatifs à d'autres financements conclus par l'Emetteur par l'intermédiaire de Raizers ou leur résiliation pour quelque cause que ce soit ;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre d'un financement, en ce compris un prêt bancaire, une émission d'obligations ou de bons de caisse, pour quelque cause que ce soit.

L'Emetteur s'engage à communiquer dans un délai de trois (3) jours calendaires à Raizers toute information de nature à entraîner un cas d'exigibilité, et ce dès qu'il en aura connaissance.

## **20 PROCEDURE DE RECOUVREMENT**

Le Représentant agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, en cas de défaillance de l'Emetteur dans l'exécution des paiements des intérêts et du principal dans un délai de plus de cinq (5) jours ouvrés à la suite de la date prévue à l'échéancier, procéder à une mise en demeure. En cas de non-exécution dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la réception de la mise en demeure, le Représentant agissant pour le compte de la Masse pourra introduire une action en justice devant les tribunaux compétents.

En cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement par le Représentant, les frais liés à cette procédure (notamment les frais de conseil) seront avancés par le Représentant et facturés à l'Emetteur. En outre, si le montant recouvert à l'issue de la procédure ne couvre pas la totalité du montant exigible à cette date (capital, intérêts et frais de procédure avancés par le Représentant), il est prévu que les frais avancés par le Représentant seront déduits du montant recouvert au profit des Porteurs.

## **21 PAIEMENT**

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera coordonné par la société Raizers et se fera par l'intermédiaire de la Banque Séquestre. Le paiement sera effectué en euros par crédit ou par transfert sur le compte MangoPay (solution Leetchi Corp. S.A.) du Porteur libellé en euros, conformément aux dispositions fiscales applicables ou à d'autres dispositions légales ou réglementaires applicables, et sous réserve des stipulations de l'Article 22 (Régime Fiscal) ci-après.

Tous les paiements valablement effectués aux Porteurs libèreront l'Émetteur, le cas échéant, de toutes obligations relatives à ces paiements. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

## **22 REGIME FISCAL**

Il est rappelé que la perception des intérêts d'obligations constitue une valeur mobilière de placement au regard de l'administration fiscale. A ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux ainsi qu'au barème de l'imposition sur le revenu. La gestion de ces flux fiscaux est assumée par Raizers en ce qui concerne les retenus à la source.

La documentation relative au traitement fiscal des valeurs mobilières de placement par l'administration fiscale française est disponible en version libre d'accès sur la Plateforme Raizers.

## **23 AUTORISATION DE L'EMISSION PAR L'EMETTEUR**

L'émission de l'Emprunt Obligataire par l'Emetteur peut être conditionnée par une décision de la collectivité des associés ou actionnaires de la société émettrice, ou par une décision de l'associé unique de ladite société.

Il est entendu entre les Parties que l'Emetteur est seul responsable :

- Du bon respect des conditions de forme applicables au procès-verbal afférent à une telle décision ;
- De l'archivage du procès-verbal via les supports matériels admis par la loi.

Il est rappelé à l'Emetteur que l'ensemble des conditions de formes et d'archivage relatives au procès-verbal ainsi que leurs sanctions sont prévues dans le Code de commerce.

En tout état de cause, Raizers ne pourra à aucun moment voir sa responsabilité engagée en cas de procès-verbal non conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière. Ainsi, l'Emetteur sera toujours tenu de rembourser l'Emprunt Obligataire selon les termes du présent Contrat.

## **24 MASSE DES OBLIGATAIRES**

Les Porteurs seront automatiquement groupés en une masse (la « **Masse** ») pour la défense de leurs intérêts communs.

La Masse sera régie par les dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, sous réserve des stipulations ci-après.

### **24.1 Personnalité morale**

La Masse disposera de la personnalité morale et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant de la Masse** ») et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs.

La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

### **24.2 Représentant de la Masse**

La qualité de Représentant de la Masse peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant de la Masse :

- l'Emetteur, ses employés et leurs ascendants, descendants et conjoints ;
- les entités garantes de tout ou partie des engagements de l'Emetteur ; et
- les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, administrer ou gérer une société en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant de la Masse initial sera la société Raizers.

Le Représentant de la Masse sera soumis aux dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce. Le Représentant de la Masse pourra être révoqué ou remplacé par l'assemblée générale des Porteurs statuant à la majorité de 90% sur la base d'un *quorum* de 100% des Porteurs.

Le Représentant de la Masse ne recevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

### **24.3 Pouvoirs du Représentant**

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant de la Masse aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant de la Masse. Le Représentant de la Masse ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires de l'Emetteur.

Sauf avis contraire des Porteurs, il est entendu que le Représentant de la Masse pourra décider à tout moment à compter de la date de signature du Contrat, et avec l'accord préalable de l'Emetteur, de modifier certaines dispositions dudit Contrat et notamment celles relatives :

- A la durée de la souscription (Article 8) ;
- A la durée de l'Emprunt Obligataire (Article 9) ;
- Aux garanties (Articles 11 et 12).
- Aux intérêts et, plus précisément, celles relatives au paiement des intérêts, à leurs modalités d'amortissement et à leur taux (Articles 14 et 15).

Le Représentant de la Masse pourra également décider de modifier les dispositions relatives au montant de l'émission (Article 4) mais cela uniquement jusqu'à la Date d'Emission au plus tard et en conformité avec le montant minimum global de souscription défini en Article 4 (75% du montant total de l'Emprunt Obligataire).

Dans ce cadre, chacun des Porteurs signera, au moment de la souscription, une procuration autorisant et donnant tous pouvoirs au Représentant de la Masse pour réaliser les modifications du Contrat visées ci-dessus. Cette procuration est attachée en Annexe 1 au présent Contrat.

#### **24.4 Assemblées générales des Porteurs**

Les assemblées générales des Porteurs pourront être réunies à tout moment, sur convocation par l'Emetteur ou par le Représentant de la Masse. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble au moins un trentième (1/30e) des Obligations en circulation, pourront adresser à l'Emetteur et au Représentant de la Masse une demande de convocation de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux (2) mois suivant la demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera adressé par le Représentant de la Masse au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de participer à l'assemblée en personne ou par mandataire. Chaque Obligation donne droit à une (1) voix.

#### **24.5 Pouvoirs des assemblées générales**

L'assemblée générale est habilitée à délibérer sur la rémunération, la révocation ou le remplacement du Représentant de la Masse à la majorité stipulée ci-avant, et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur toute proposition tendant à la modification des présentes, et notamment sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires.

Il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut pas accroître la charge des Porteurs, ni établir une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les Porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième (1/5e) du montant principal des Obligations en circulation. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* ne sera exigé. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Porteurs présents ou représentés. A l'exception de la révocation ou du remplacement du Représentant de la Masse dans les conditions ci-avant.

#### **24.6 Information des Porteurs**

Chaque Porteur ou son représentant aura le droit, pendant la période de quinze (15) jours calendaires précédant la tenue de chaque assemblée générale, de consulter ou prendre copie des résolutions proposées et des rapports présentés à ladite assemblée. Ces documents pourront être consultés au siège de l'Emetteur et en tout autre lieu indiqué dans la convocation de ladite assemblée.

#### **24.7 Reporting**

L'Emetteur s'engage à transmettre automatiquement aux Porteurs et à Raizers dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de chaque trimestre au minimum les informations suivantes :

- un résumé de l'activité du trimestre écoulé contenant les éléments significatifs de l'activité ;
- et les éléments financiers ayant un impact sur l'Opération et/ou l'Emetteur de manière générale.

En cas de défaut de communication par l'Emetteur de ces reporting trimestriels, Raizers sera en droit d'exiger de l'Emetteur le paiement d'une pénalité pour inexécution d'un montant correspondant au préjudice subi par les Porteurs du fait de cette absence de communication.

#### **24.8 Frais**

L'Emetteur supportera tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse et à la défense de ses intérêts, y compris les frais de ses conseils, de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par l'assemblée générale.

#### **24.9 Gestion extinctive**

En cas de cessation de son activité, le Représentant de la Masse a mis en place un contrat de gestion extinctive avec un tiers ayant les compétences requises pour gérer la poursuite des opérations en cours du Représentant et veiller à ce que celles-ci arrivent à échéance. Un contrat de gestion extinctive a en effet été signé par Raizers le 12 janvier 2021.

### **25 INFORMATION ET PARTICIPATION DES PORTEURS**

En plus des informations légales et réglementaires au bénéfice des Porteurs, le Représentant de la Masse pourra organiser l'information et la participation des Porteurs à l'activité quotidienne de l'Emetteur. A cet effet, l'Emetteur fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes du Représentant de la Masse.

### **26 DECLARATIONS ET GARANTIES**

#### **26.1 Déclarations du Porteur**

Le Porteur déclare et garantit à l'Emetteur :

- qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du présent Contrat ;
- que le Contrat lie et sera exécutoire à son encontre ; et

- qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emetteur, à la destination des fonds et aux risques encourus au titre du Contrat qui figurent sur la Plateforme Raizers.

## **26.2 Déclarations et garanties de l'Emetteur**

L'Emetteur déclare et garantit au Porteur ce qui suit :

- l'Emetteur est dûment immatriculée et existe valablement au regard des lois françaises, et a la capacité de conduire ses activités et de détenir ses actifs. Les statuts de l'Emetteur ne contiennent pas de stipulation dérogeant aux stipulations figurant généralement dans les statuts de sociétés ayant des objets et des activités similaires. Les représentants légaux de l'Emetteur ont été valablement désignés par les organes sociaux compétents et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite actuelle des activités de l'Emetteur ;
- l'Emetteur a la capacité juridique de conclure et d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat. Sa signature et exécution sont conformes à son objet social et ont été régulièrement autorisées par les organes sociaux et autorités compétentes de l'Emetteur et ne requièrent aucune autre autorisation de leur part ;
- la signature et l'exécution du Contrat ne contreviennent à aucune disposition légale, réglementaire ou statutaire ni à aucun contrat ou accord auquel l'Emetteur est partie ;
- l'Emetteur est à jour de toutes ses obligations fiscales et de celles relatives aux cotisations de sécurité sociale et aucune action, démarche ou procédure quelconque, fiscale ou judiciaire, n'a été entreprise ou, à la connaissance de l'Emetteur, n'est sur le point de l'être et qui serait de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à leurs obligations au titre du Contrat ;
- l'Emetteur n'a fait l'objet d'aucune sanction prononcée par une juridiction française ou étrangère, ou commis de faits susceptibles d'une peine privative de liberté en particulier pour des faits de corruption, de blanchiment de capitaux, ni de financement du terrorisme.

Si l'Emetteur contrôle directement ou indirectement d'autres sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, l'Emetteur déclare et garantit mutatis mutandis pour l'ensemble de ces sociétés.

Les déclarations et garanties ci-dessus seront réputées exactes jusqu'à complet remboursement des Obligations et paiement par l'Emetteur de toutes sommes dues au titre des Obligations en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, étant précisé que l'Emetteur sera tenue d'informer le Porteur de la survenance de tout évènement qui remettrait en cause l'exactitude de ces déclarations, dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel évènement.

## **27 NOTIFICATION**

Tout avis, communication ou notification en rapport avec le présent Contrat devra être remis ou notifié par écrit et remis en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel pour les besoins de l'article 15.2 du présent Contrat exclusivement, aux adresses suivantes :

- **Pour l'Emetteur :**  
ACF INVEST  
25, rue de Mayenne  
94000 Créteil
- **Pour Raizers :**

Raizers  
16, rue Fourcroy  
75017 Paris  
A l'attention de : Grégoire LINDER  
Courriels : contact@raizers.com

## **28 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS**

Les Obligations sont régies par le droit français. Tout différend se rapportant directement ou indirectement aux Obligations et au plus généralement au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

## **29 NON DIFFUSION**

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

## **30 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE**

Le présent document doit être lu et interprété conjointement avec les avertissements, questionnaires, informations et modalités d'accès du site d'accès progressif du conseiller en investissement participatif de la société Raizers à l'issue duquel le présent document a été délivré.


## **31 INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

Signé électroniquement,

Signé par Franck AFFINITO  
Le 06/10/2021

Signed with  
**universign**



---

**ACF' INVEST**

Représentée par : M. Franck AFFINITO

Titre : Président

Signé par Grégoire LINDER  
Le 06/10/2021

Signed with  
**universign**



---

**RAIZERS**

Représentée par : Grégoire LINDER

Titre : Président

**La signature électronique du bulletin de souscription par le Porteur de l'Obligation vaut pour signature du Contrat et de la procuration visée en Annexe 1.**

## **Annexe 1 : A L'ATTENTION DES INVESTISSEURS**

### **PROCURATION**

Dans le cadre de la représentation des intérêts des Porteurs d'Obligations, une procuration est donnée à Raizers SAS, en sa qualité de Représentant de la Masse, pour faciliter une phase éventuelle de prolongation ou de recouvrement de l'Emprunt Obligataire.

Par les présentes, et en ma qualité de Porteur d'Obligations, je donne tous pouvoirs au Représentant de la Masse Raizers SAS, pour moi et en mon nom de négociant, accepter et faire toutes modifications du Contrat relatives aux sujets suivants :

- Durée de la souscription ;
- Durée de l'Emprunt Obligataire ;
- Garanties ;
- Paiement des intérêts, modalités d'amortissement et taux, sans toutefois ne jamais baisser le taux de l'Emprunt Obligataire initialement convenu ;
- Montant de l'émission.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire tous documents utiles et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire dans ce cadre.

Il est précisé que cette procuration est valable à compter de sa date de signature et jusqu'au remboursement complet du capital et des intérêts des Obligations relatives au présent Contrat. Elle peut être révoquée à tout moment par le Porteur considéré.



# DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

## ACF'INVEST

25 rue de Mayenne  
94000 CRETEIL

APE : 6810Z Siret : 80273478000025

**créatis**

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre  
des Experts Comptables de la région Paris-Ile-de-France

71 avenue VICTOR HUGO  
75116 PARIS

Tél. 01.53.64.07.40

Courriel. [CreatisPC@creatisgroupe.com](mailto:CreatisPC@creatisgroupe.com)

Web. [www.creatisgroupe.com](http://www.creatisgroupe.com)

## Sommaire

<b>1. Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Attestation de l'Expert Comptable	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	10
Notes sur le compte de résultat	16
<b>2. Détail des comptes</b>	<b>17</b>
Bilan détaillé	18
Compte de résultat détaillé	22
<b>3. Dossier de gestion</b>	<b>25</b>
Soldes intermédiaires de gestion	26

**DOCUMENTS DE SYNTHESE**

**2018**

**Période du 01/01/2018 au 31/12/2018**

**Comptes annuels**

## Attestation de l'Expert Comptable

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 15/11/2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS ACF'INVEST relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 221 311,11
Chiffre d'affaires	581 332,22
<b>Résultat net comptable (Perte)</b>	<b>-30 798,67</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS  
Le 15/07/2019

Olivier LACHKAR  
Expert comptable

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 826	932	1 894	668
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	27 450		27 450	27 450
Créances rattachées aux participations	127 651		127 651	100 375
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 606		25 606	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>183 533</b>	<b>932</b>	<b>182 601</b>	<b>128 493</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 615 717		1 615 717	227 444
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	262 371		262 371	487 793
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	159 150		159 150	256 284
Charges constatées d'avance (3)	1 472		1 472	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 038 710</b>		<b>2 038 710</b>	<b>971 521</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 222 243</b>	<b>932</b>	<b>2 221 311</b>	<b>1 100 013</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				100 374
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	501 812	78 510
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-30 799</b>	<b>423 302</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>476 013</b>	<b>506 812</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 116 661	155 452
Emprunts et dettes financières diverses (3)	511 818	207 445
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 430	13 565
Dettes fiscales et sociales	72 940	216 740
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 449	
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 745 298</b>	<b>593 202</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 221 311</b>	<b>1 100 013</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	510 000	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 235 298	593 202
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		55 452
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises	578 000	1 168 000
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	3 332	37 500
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>581 332</b>	<b>1 205 500</b>
<b>Dont à l'exportation</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		580
Autres produits	3	
<b>Total I</b>	<b>581 335</b>	<b>1 206 080</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock	456 013	935 192
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	149 352	101 374
Impôts, taxes et versements assimilés	1 358	1 088
Salaires et traitements	-6 500	61 500
Charges sociales	-5 377	25 830
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	455	477
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	277	4
<b>Total II</b>	<b>595 578</b>	<b>1 125 464</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-14 243</b>	<b>80 616</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée III</b>		<b>556 451</b>
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré IV</b>	<b>26 691</b>	
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		30
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	419	3
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total V</b>	<b>419</b>	<b>33</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		4 995
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>		<b>4 995</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>419</b>	<b>-4 962</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-40 515</b>	<b>632 105</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	628	3 083
Sur opérations en capital		6 100
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>628</b>	<b>9 183</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	3 269	7 291
Sur opérations en capital		5 950
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>3 269</b>	<b>13 241</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-2 641</b>	<b>-4 058</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-12 358	204 745
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>582 382</b>	<b>1 771 747</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>613 181</b>	<b>1 348 446</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-30 799</b>	<b>423 302</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 846	949
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



# **DOCUMENTS DE SYNTHÈSE**

**2018**

**Période du 01/01/2018 au 31/12/2018**

**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ACF'INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 221 311 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 30 799 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 145	1 681		2 826
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 145</b>	<b>1 681</b>		<b>2 826</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	127 824	27 277		155 101
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		25 606		25 606
<b>Immobilisations financières</b>	<b>127 824</b>	<b>52 883</b>		<b>180 707</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>128 970</b>	<b>54 563</b>		<b>183 533</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 681	52 883	54 563
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>1 681</b>	<b>52 883</b>	<b>54 563</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	477	455		932
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>477</b>	<b>455</b>		<b>932</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>477</b>	<b>455</b>		<b>932</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 417 100 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	127 651		127 651
Prêts			
Autres	25 606		25 606
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	262 371	262 371	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 472	1 472	
<b>Total</b>	<b>417 100</b>	<b>263 843</b>	<b>153 257</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

## Notes sur le bilan

### Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	78 510
Résultat de l'exercice précédent	423 302
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>501 812</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	501 812
<b>Total des affectations</b>	<b>501 812</b>

### Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	5 000				5 000
Report à Nouveau	78 510	501 812	501 812	78 510	501 812
Résultat de l'exercice	423 302	-423 302	-30 799	423 302	-30 799
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>506 812</b>	<b>78 510</b>	<b>471 013</b>	<b>501 812</b>	<b>476 013</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 745 298 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 116 661	1 116 661		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	510 000		510 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 430	18 430		
Dettes fiscales et sociales	72 940	72 940		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	27 267	27 267		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 745 298</b>	<b>1 235 298</b>	<b>510 000</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 095 166			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	100 000			
(**) Dont envers les associés	1 818			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 817 euros.

#### Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	4 488
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	21 495
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	444
TAXE D APPRENTISSAGE	374
FORMATION CONTINUE	364
<b>Total</b>	<b>27 165</b>



## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 472		
<b>Total</b>	<b>1 472</b>		

## Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2018
Prestations FRANCE	581 332
<b>TOTAL</b>	<b>581 332</b>

**DOCUMENTS DE SYNTHÈSE**

**2018**

**Période du 01/01/2018 au 31/12/2018**

**Détail des comptes**

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles				
218300 - MATÉRIEL DE BUREAU	1 145,33		1 145,33	1 145,33
218310 - MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 680,66		1 680,66	
281830 - AMORTIS. MATÉR.BUREAU ET		932,14	-932,14	-477,22
	2 825,99	932,14	1 893,85	668,11
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
261001 - TITRE OCFIM	4 990,00		4 990,00	4 990,00
261002 - SCI ROTTEMBOURG	22 459,80		22 459,80	22 459,80
267000 - CRÉANCES OFCIM	17 903,12		17 903,12	8 626,62
267100 - CRÉANCES SCI ROTTEMBOUR	109 748,00		109 748,00	91 748,00
	155 100,92		155 100,92	127 824,42
Autres immobilisations financières				
275000 - DÉPÔTS BQ POP FONDS PROP	25 606,09		25 606,09	
	25 606,09		25 606,09	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>183 533,00</b>	<b>932,14</b>	<b>182 600,86</b>	<b>128 492,53</b>
<b>Stocks</b>				
Marchandises				
370002 - STOCK - GRISY-SUISNES HOR				207 443,99
370008 - STOCK - CHATILLON - HORS T	1 412 288,20		1 412 288,20	20 000,00
370013 - STOCK 185 RUE DE BRIE CRET	187 049,24		187 049,24	
370014 - IMMEUBLE AVE GAMBETTA - M	16 380,00		16 380,00	
	1 615 717,44		1 615 717,44	227 443,99
<b>Créances</b>				
Fournisseurs débiteurs				
401000 - FOURNISSEURS	4 688,00		4 688,00	524,90
	4 688,00		4 688,00	524,90
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445660 - TVA DÉDUCTIBLE S/AUT.BIENS				1 837,92
445670 - CRÉDIT DE TVA À REPORTER	23 275,00		23 275,00	15 003,00
445860 - TVA SUR FACTURES NON PAR	748,00		748,00	800,00
445880 - TVA A REGULARISER	13 488,00		13 488,00	6 744,00
	37 511,00		37 511,00	24 384,92
Autres créances				
458101 - SEP BOULAINVILLIERS - C/C	56 663,14		56 663,14	
458111 - SEP ST MAUR - C/C	95 702,68		95 702,68	191 080,17
458141 - SEP LIMOGES - C/C	66 846,39		66 846,39	263 319,17
467009 - OPERATION CHATILON	455,08		455,08	
467010 - OPERATIONS RUE DE BRIE CR	504,88		504,88	
467047 - OPERATION SAINT MAUR VALL				8 484,00
	220 172,17		220 172,17	462 883,34
<b>Divers</b>				
Disponibilités				
512000 - CAISSE D'EPARGNE	136 393,92		136 393,92	243 882,51
512001 - BANQUE POPULAIRE N°22213	12 982,23		12 982,23	12 401,18
512003 - BANQUE POPULAIRE N°22215	9 773,44		9 773,44	
	159 149,59		159 149,59	256 283,69
Charges constatées d'avance				
486000 - CHARGES CONSTATÉES D'AV	1 472,05		1 472,05	

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
	1 472,05		1 472,05	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 038 710,25</b>		<b>2 038 710,25</b>	<b>971 520,84</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 222 243,25</b>	<b>932,14</b>	<b>2 221 311,11</b>	<b>1 100 013,37</b>

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel		
101300 - CAPITAL SOUSCRIT-APPELÉ, VERSÉ	5 000,00	5 000,00
	5 000,00	5 000,00
Report à nouveau		
110000 - REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR)	501 811,79	78 509,91
	501 811,79	78 509,91
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-30 798,67</b>	<b>423 301,88</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>476 013,12</b>	<b>506 811,79</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Emprunts</b>		
164001 - EMPRUNT BP - CHATTILLON	1 095 165,83	
164120 - MARQUES		100 000,00
168840 - INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	21 495,00	
	1 116 660,83	100 000,00
<b>Découverts et concours bancaires</b>		
512105 - ACCPT GRISY		55 420,18
580000 - VIREMENTS INTERNES		32,14
		55 452,32
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 116 660,83	155 452,32
Emprunts et dettes financières diverses		
168000 - EMPRUNT M. JARDON		100 000,00
168001 - MARQUES	200 000,00	
168002 - SARL SFDJ	190 000,00	
168003 - SCHMIEDHAUSLER VINCENT	120 000,00	
	510 000,00	100 000,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455150 - C/C CECILE AFFINITO	1 817,95	
458101 - SEP BOULAINVILLIERS - C/C		19 382,89
458121 - SEP ROCROY - C/C		88 061,74
	1 817,95	107 444,63
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - FOURNISSEURS	13 941,85	8 764,63
408100 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	4 488,00	4 800,00
	18 429,85	13 564,63
<b>Personnel</b>		
421100 - PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES	3 969,78	
428600 - PRIMES A PAYER		61 500,00
	3 969,78	61 500,00
<b>Organismes sociaux</b>		
431000 - SÉCURITÉ SOCIALE	2 111,15	
437020 - MALAKOFF MÉDÉRIC PRÉVOYANCE (MÉDÉRI	128,13	
437030 - KLESIA RETRAITE	1 719,51	
438600 - CHARGES SOCIALES /PRIMES		25 830,00
	3 958,79	25 830,00
<b>Etat, Impôts sur les bénéfices</b>		
444000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	61 591,00	129 410,00
	61 591,00	129 410,00
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>		
445660 - TVA DÉDUCTIBLE S/AUT.BIENS ET SCES	1 572,81	
445710 - TVA COLLECTÉE	666,44	

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
	2 239,25	
<b>Autres dettes fiscales et sociales</b>		
448600 - ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	444,00	
448620 - TAXE D'APPRENTISSAGE	374,00	
448630 - FORMATION CONTINUE	363,60	
	1 181,60	
Dettes fiscales et sociales	72 940,42	216 740,00
Autres dettes		
467001 - NDF CECILE	390,65	
467002 - NDF FRANCK	58,29	
467800 - SCI LES TILLEUL	25 000,00	
	25 448,94	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 745 297,99</b>	<b>593 201,58</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 221 311,11</b>	<b>1 100 013,37</b>

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/10/16 au 31/12/17 15 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
707000 - VENTES IMMEUBLE CRETEIL M		900 000,00	-720 000,00	-100,00
707100 - VENTES IMMEUBLE GRISY	308 000,00	268 000,00	93 600,00	43,66
707200 - VENTES IMMEUBLE CRETEIL -	270 000,00		270 000,00	
	578 000,00	1 168 000,00	-356 400,00	-38,14
Production vendue				
706100 - PRESTATION APORTEUR D'A		37 500,00	-30 000,00	-100,00
708000 - PRODUITS DES ACTIVITÉS AN	3 332,22		3 332,22	
	3 332,22	37 500,00	-26 667,78	-88,89
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits				
758000 - PRODUITS DIVERS GESTION C	2,73		2,73	
791000 - TRANSFERT DE CHARGES D'E		580,45	-464,36	-100,00
	2,73	580,45	-461,63	-99,41
<b>Total</b>	<b>581 334,95</b>	<b>1 206 080,45</b>	<b>-383 529,41</b>	<b>-39,75</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
603701 - VARIATIONS STOCKS CRETEIL	228 731,15	727 747,53	-353 466,87	-60,71
603702 - VARIATION STOCK GRISY	227 282,19	207 443,99	61 327,00	36,95
	456 013,34	935 191,52	-292 139,88	-39,05
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes				
604000 - ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTA	47 356,45		47 356,45	
605000 - ACHATS MATÉRIEL ET TRAVA	2 730,00		2 730,00	
606110 - FOURNITURES ÉLECTRICITÉ	287,56	209,64	119,85	71,46
606140 - FOURNITURES CARBURANT	3 605,05	2 483,06	1 618,60	81,48
606300 - ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMEN	2 139,92	3 157,42	-386,02	-15,28
606400 - ACHATS FOURNITURES ADMIN		323,13	-258,50	-100,00
612221 - LOCATION SCOOTER	2 846,28	948,76	2 087,27	275,00
613500 - LOCATIONS PHOTOCOPIEUR	1 185,00	455,97	820,22	224,86
613520 - LOCATIONS SMART	3 652,80	4 566,00		
613521 - LOA BMW	5 588,16	496,40	5 191,04	NS
615520 - ENTRETIEN DU MATÉRIEL DE	2 307,23	1 220,94	1 330,48	136,21
616100 - ASSURANCES MULTIRISQUES	2 812,94	2 581,18	748,00	36,22
616300 - ASSURANCE MATÉRIEL DE TR	4 630,05	2 524,04	2 610,82	129,30
617000 - ETUDES ET RECHERCHES	519,78		519,78	
622200 - COMMISSIONS ET COURTAGE	15 000,00	12 083,33	5 333,34	55,17
622600 - HONORAIRES DIVERS	21 095,00	9 852,07	13 213,34	167,65
622601 - HONORAIRES AVOCATS		3 500,00	-2 800,00	-100,00
622602 - HONORAIRES CREATIS	4 195,00		4 195,00	
622700 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIE	57,61	8 285,82	-6 571,05	-99,13
622800 - RÉMUN. & HONORAIRES DIVE		12 500,00	-10 000,00	-100,00
623000 - PUBLICITÉ	240,96	209,00	73,76	44,11
623400 - CADEAUX À LA CLIENTÈLE	2 466,00	238,80	2 274,96	NS
625100 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	3 937,69	9 553,52	-3 705,13	-48,48
625700 - RÉCEPTIONS	14 035,45	12 316,04	4 182,62	42,45
626000 - FRAIS POSTAUX	364,50	453,39	1,79	0,49



## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/10/16 au 31/12/17 15 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
626100 - FRAIS DE TÉLÉCOM. FREE	351,01	376,69	49,66	16,48
626200 - FRAIS DE TÉLÉCOM. BOUYGU	659,24	801,46	18,07	2,82
627200 - FRAIS MAINLEVÉE	1 928,56	4 643,13	-1 785,94	-48,08
627800 - PRESTATIONS DE SERVICES B	5 360,15	7 593,96	-715,02	-11,77
<b>Total</b>	<b>149 352,39</b> <b>605 365,73</b>	<b>101 373,75</b> <b>1 036 565,27</b>	<b>68 253,39</b> <b>-223 886,49</b>	<b>84,16</b> <b>-27,00</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-24 030,78</b>	<b>169 515,18</b>	<b>-159 642,92</b>	<b>-117,72</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.				
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE	374,00		374,00	
633300 - FORMATION CONTINUE (ORGA	303,00		303,00	
635110 - CONTRIBUT° ÉCONOMIQUE T	212,00	524,00	-207,20	-49,43
635140 - TAXES SUR LES VÉHICULES S	444,00		444,00	
635430 - CARTES GRISES	24,92	563,76	-426,09	-94,47
	1 357,92	1 087,76	487,71	56,05
Salaires et Traitements				
641100 - SALAIRES APPOINTEMENTS	-6 500,00	61 500,00	-55 700,00	-113,21
	-6 500,00	61 500,00	-55 700,00	-113,21
Charges sociales				
645100 - COTISATIONS À L'URSSAF	15 655,66		15 655,66	
645200 - COTISATIONS AUX MUTUELLE	235,09		235,09	
645300 - COTISATIONS AUX CAISSES D	4 562,02		4 562,02	
645800 - COTISATIONS AUTRES ORGAN	-25 830,00	25 830,00	-46 494,00	-225,00
	-5 377,23	25 830,00	-26 041,23	-126,02
Amortissements et provisions				
681120 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. COR	454,92	477,22	73,14	19,16
	454,92	477,22	73,14	19,16
Autres charges				
658000 - CHARGES DIVERSES GESTION	276,90	4,07	273,64	NS
	276,90	4,07	273,64	NS
<b>Total</b>	<b>-9 787,49</b>	<b>88 899,05</b>	<b>-80 906,73</b>	<b>-113,76</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-14 243,29</b>	<b>80 616,13</b>	<b>-78 736,19</b>	<b>-122,09</b>
Produits financiers				
761500 - INTERET COMPTES COURANT		30,16	-24,13	-100,00
768000 - AUTRES PRODUITS FINANCIÉ	418,96	3,26	416,35	NS
	418,96	33,42	392,22	NS
Charges financières				
661600 - INTÉRÊTS BANCAIRES		4 995,29	-3 996,23	-100,00
		4 995,29	-3 996,23	-100,00
<b>Résultat financier</b>	<b>418,96</b>	<b>-4 961,87</b>	<b>4 388,46</b>	<b>-110,55</b>
Opérations en commun				
655000 - QUOTE PART DE RÉSULTAT S/	-26 691,00		-26 691,00	
755000 - QUOTES-PARTS RÉSULT. FAIT		556 451,00	-445 160,80	-100,00
	-26 691,00	556 451,00	-471 851,80	-106,00
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-40 515,33</b>	<b>632 105,26</b>	<b>-546 199,54</b>	<b>-108,01</b>

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/10/16 au 31/12/17 15 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Produits exceptionnels				
771000 - PRODUITS EXCEPT. S/OPÉR. G	628,00	3 082,62	-1 838,10	-74,53
775200 - PROD CESSIONS ACTIFS - IMM		6 100,00	-4 880,00	-100,00
	628,00	9 182,62	-6 718,10	-91,45
Charges exceptionnelles				
671000 - CHARGES EXCEPTION. S/OPÉ	1 214,24		1 214,24	
671200 - PÉNALITÉS ET AMENDES	1 413,00	7 291,00	-4 419,80	-75,77
671810 - VOLS	642,10		642,10	
675000 - VALEURS COMPT. ÉLÉMENTS		5 950,00	-4 760,00	-100,00
	3 269,34	13 241,00	-7 323,46	-69,14
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-2 641,34</b>	<b>-4 058,38</b>	<b>605,36</b>	<b>-18,65</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
695000 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		204 745,00	-163 796,00	-100,00
699000 - PRODUITS - REPORTS ARRIÈR	-12 358,00		-12 358,00	
	-12 358,00	204 745,00	-176 154,00	-107,54
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-30 798,67</b>	<b>423 301,88</b>	<b>-369 440,17</b>	<b>-109,09</b>

**DOCUMENTS DE SYNTHÈSE**

**2018**

**Période du 01/01/2018 au 31/12/2018**

**Dossier de gestion**

## Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 31/12/17 15 mois	%
Ventes de marchandises	578 000,00	100,00	1 168 000,00	100,00
Coût d'achats marchandises vendues	456 013,34	78,90	935 191,52	80,07
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>121 986,66</b>	<b>21,10</b>	<b>232 808,48</b>	<b>19,93</b>
Production vendue	3 332,22	100,00	37 500,00	100,00
Cie de matières et sous-traitance	50 086,45	NS		
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>-46 754,23</b>	<b>NS</b>	<b>37 500,00</b>	<b>100,00</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>581 332,22</b>	<b>100,00</b>	<b>1 205 500,00</b>	<b>100,00</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>75 232,43</b>	<b>12,94</b>	<b>270 308,48</b>	<b>22,42</b>
Autres achats et charges externes	99 265,94	17,08	101 373,75	8,41
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-24 033,51</b>	<b>-4,13</b>	<b>168 934,73</b>	<b>14,01</b>
Impôts, taxes et verst assimilés	1 357,92	0,23	1 087,76	0,09
Charges de personnel	-11 877,23	-2,04	87 330,00	7,24
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-13 514,20</b>	<b>-2,32</b>	<b>80 516,97</b>	<b>6,68</b>
Reprises s/ charges et Transferts			580,45	0,05
Autres produits	2,73			
Dot. amortissements et provisions	454,92	0,08	477,22	0,04
Autres charges	276,90	0,05	4,07	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-14 243,29</b>	<b>-2,45</b>	<b>80 616,13</b>	<b>6,69</b>
Quote part résultat en commun	-26 691,00	-4,59	556 451,00	46,16
Produits financiers	418,96	0,07	33,42	
Charges financières			4 995,29	0,41
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-40 515,33</b>	<b>-6,97</b>	<b>632 105,26</b>	<b>52,44</b>
Produits exceptionnels	628,00	0,11	9 182,62	0,76
Charges exceptionnelles	3 269,34	0,56	13 241,00	1,10
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-2 641,34</b>	<b>-0,45</b>	<b>-4 058,38</b>	<b>-0,34</b>
Impôts sur les bénéfices	-12 358,00	-2,13	204 745,00	16,98
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-30 798,67</b>	<b>-5,30</b>	<b>423 301,88</b>	<b>35,11</b>

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2019**

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS ACF ' INVEST	
SIRET	8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
25 rue de Mayenne	
94000 CRETEIL	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées	Activités des marchands de biens immobiliers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
		<input type="checkbox"/>

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 <b>Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31 %	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0				
2 <b>Plus-values</b>						
	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	
					PV exonérées art. 238quindecies	

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W  Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

**D IMPUTATIONS** (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**G COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné  Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du comptable : SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL  
71 avenue VICTOR HUGO 75116 PARIS ..... Tél. : 01.53.64.07.40

- du conseil : ..... Tél. : .....

- du CGA ou du viseur conventionné : ..... Tél. : .....

- N° d'agrément : .....

### H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<b>Total (a à h)</b>

### I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS ( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
1	2	3	4	5	6	7	8

### J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ACF ' INVEST</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>25 rue de Mayenne 94000 CRETEIL</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>15</u>				
Numéro SIRET* <u>8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2018</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	932	1 893
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	27 449	27 449
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	127 651	127 651
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	25 606	25 606
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	932	182 600	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	1 615 717	1 615 717
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	262 371	262 371
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	159 149	159 149	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 472	1 472	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	2 038 710	2 038 710	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	2 222 243	IA	932	2 221 311
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
CP			CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 5 000 .....)	DA		5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH		501 811	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		( 30 798)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		476 013	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 116 660	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		511 817	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		18 429	
	Dettes fiscales et sociales	DY		72 940	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		25 448	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC		1 745 297		
Écarts de conversion passif*	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		2 221 311		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 235 297		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	578 000	FB	FC	578 000	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	3 332	FH	FI	3 332	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	581 332	FK	FL	581 332	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	2	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	581 334
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT	456 013	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	149 352	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 357	
	Salaires et traitements*				FY	( 6 500)	
	Charges sociales (10)				FZ	( 5 377)	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	454
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
Autres charges (12)				GE	276		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	595 578	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	( 14 243)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	26 691	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	418	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	418	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	418	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	( 40 515)	

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACF ' INVEST</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	628	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	628	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	3 269	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	3 269	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	( 2 641)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	( 12 358)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	582 381	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	613 180	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	( 30 798)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	2 846
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales			1 413		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 856		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				628	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
												3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 145	LC		LD	1 680		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
Avances et acomptes					LK		LL		LM				
TOTAL III					LN	1 145	LO		LP	1 680			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U	127 824	8V		8W	27 276		
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV	25 606		
TOTAL IV					LQ	127 824	LR		LS	52 882			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	128 969	ØH		ØJ	54 563			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
						1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenct et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenct, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	2 825	MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG	2 825	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX	155 100	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	25 606	2F		2G	
TOTAL IV					I3		NJ	180 707	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	183 533	ØL		ØM		

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST

Néant  \*

## CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	477	QM	454	QN		QO	932
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL III</b>	QU	477	QV	454	QW		QX	932
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	477	ØP	454	ØQ		ØR	932

## CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			W9	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM					NO	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>			NY	<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>		NZ		

## CADRE C

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
<b>TOTAL I</b>		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
<b>TOTAL II</b>		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	<b>TOTAL III</b>		7B		TY		TZ		UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	127 651	UM		UN	127 651			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	25 606	UV		UW	25 606			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0 )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	37 511		37 511				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	219 212		219 212					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 647		5 647					
	Charges constatées d'avance		VS	1 472		1 472					
	<b>TOTAUX</b>			VT	417 100	VU	263 843	VV	153 257		
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 116 660		1 116 660					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	510 000				510 000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18 429		18 429						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 969		3 969						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 958		3 958						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	61 591		61 591					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 239		2 239					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 181		1 181					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 817		1 817						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	25 448		25 448						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	1 745 297	VZ	1 235 297	510 000				
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 095 165	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	1 817		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	100 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant  \*Exercice N, clos le :  
31/12/2018

## I. RÉINTÉGRATIONS

## BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	4 225
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	444
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	1 413	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
			- imposées au taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme		
				- Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
				TOTAL I	WR	6 082

## II. DÉDUCTIONS

## PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
			- imposées au taux de 0 %			
			- imposées au taux de 19%			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
		- imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
Majoration d'amortissement*				XD		
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)				L5		
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)				PA		
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				XC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI
					12 358	XG
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
TOTAL II				XH	43 156	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI		
bénéfice (I moins II)						
déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	37 074	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		







Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACF ' INVEST</u>										Néant <input type="checkbox"/> *												
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	78 509	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB																
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	423 301			ZD																
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE																	
					ZF																	
	<b>TOTAL I</b>	ØF	501 811		ZG		501 811															
										<b>TOTAL II</b>		ZH		501 811								
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												Exercice N :										
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) <b>J7</b> )										YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS											
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance										YT		50 086									
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) <b>J8</b> )										XQ		10 425									
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU											
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS		40 347									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) <b>ES</b> )										ST		48 492									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ		149 352									
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW		212								
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) <b>ZS</b> )										9Z		1 145										
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX		1 357										
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY		666									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ		6 063									
DIVERS	- Montant brut des salaires *										ØB		55 000									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK			%								
	- Numéro du centre de gestion agréé * <b>XP</b>														- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		<b>ZR</b>	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG											
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH											
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. <b>JA</b>		Plus-values à 15% <b>JK</b>		Plus-values à 0% <b>JL</b>																	
			Plus-values à 19% <b>JM</b>		Imputations <b>JC</b>																	
	Groupe : résultat d'ensemble. <b>JD</b>		Plus-values à 15% <b>JN</b>		Plus-values à 0% <b>JO</b>																	
			Plus-values à 19% <b>JP</b>		Imputations <b>JF</b>																	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale <b>JH</b>		N° SIRET de la société mère du groupe <b>JJ</b>																			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① \*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> ) du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SAS ACF' INVEST

Néant \*

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	2
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE****I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	581 332
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>581 332</b>

**II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>2</b>

**III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	456 013
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	136 080
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	276
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>592 370</b>

**IV Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>( 11 035)</b>
-----------------------------	------------------------------------	-----------	------------------

**V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

SA

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE****Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.**MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV 

Chiffre d'affaires de référence CVAE GX 581 332

Effectifs au sens de la CVAE EY 2

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI) HX

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

Date de cessation HR

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)

N° de dépôt

Néant \*

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ACF ' INVEST

ADRESSE (voie)

25 rue de Mayenne

CODE POSTAL

94000

VILLE

CRETEIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 5 000

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

**II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

Nom patronymique

AFFINITO

Prénom(s) CECILE

Nom marital

% de détention 51.00

Nb de parts ou actions 2 550

Naissance :

Date

21041979

N° Département

92

Commune

ANTONY

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

4

Voie

rue DES PRIMEVERES

Code Postal

91330

Commune

YERRES

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

AFFINITO

Prénom(s) FRANCK

Nom marital

% de détention 49.00

Nb de parts ou actions 2 450

Naissance :

Date

22011975

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

36

Voie

rue

Code Postal

91230

Commune

MONTGERON

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 

8	0	2	7	3	4	7	8	0	0	0	0	2	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACF' INVEST

ADRESSE (voie) 25 rue de Mayenne

CODE POSTAL 94000 VILLE CRETEIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique SAS Dénomination OCFIM

N° SIREN (si société établie en France) 829017151 % de détention 49.90

Adresse : N° 25 Voie rue mayenne

Code Postal 94000 Commune CRETEIL Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ROTTEMBOURG

N° SIREN (si société établie en France) 752984039 % de détention 90.00

Adresse : N° 56 Voie avenue de la République

Code Postal 91230 Commune MONTGERON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032













# DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

## ACF'INVEST

25 rue de Mayenne  
94000 CRETEIL

APE : 6810Z Siret : 80273478000025

## Sommaire

<b>1. Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Attestation de l'Expert Comptable	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Faits caractéristiques	10
Notes sur le bilan	11
Notes sur le compte de résultat	17
<b>2. Détail des comptes</b>	<b>18</b>
Bilan détaillé	19
Compte de résultat détaillé	23
<b>3. Dossier de gestion</b>	<b>26</b>
Soldes intermédiaires de gestion	27

**DOCUMENTS DE SYNTHÈSE**

**2019**

**Période du 01/01/2019 au 31/12/2019**

**Comptes annuels**

## Attestation de l'Expert Comptable

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 15/11/2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS ACF'INVEST relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 15 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 023 000,85
Chiffre d'affaires	1 405 114,55
<b>Résultat net comptable (Perte)</b>	<b>-167 782,16</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS  
Le 16/06/2020

Olivier LACHKAR  
Expert comptable

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 826	1 566	1 260	1 894
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	32 700		32 700	27 450
Créances rattachées aux participations	132 025		132 025	127 651
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				25 606
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>167 551</b>	<b>1 566</b>	<b>165 986</b>	<b>182 601</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 576 178		1 576 178	1 615 717
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	249 391		249 391	262 371
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	29 974		29 974	159 150
Charges constatées d'avance (3)	1 472		1 472	1 472
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 857 015</b>		<b>1 857 015</b>	<b>2 038 710</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 024 566</b>	<b>1 566</b>	<b>2 023 001</b>	<b>2 221 311</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	470 513	501 812
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-167 782</b>	<b>-30 799</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>308 231</b>	<b>476 013</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	968 106	1 116 661
Emprunts et dettes financières diverses (3)	624 226	511 818
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 489	18 430
Dettes fiscales et sociales	40 425	72 940
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	56 524	25 449
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 714 770</b>	<b>1 745 298</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 023 001</b>	<b>2 221 311</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		510 000
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 714 770	1 235 298
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises	1 315 000	578 000
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	90 115	3 332
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 405 115</b>	<b>581 332</b>
<b>Dont à l'exportation</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	598	
Autres produits	2 996	3
<b>Total I</b>	<b>1 408 708</b>	<b>581 335</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock	1 288 572	456 013
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	101 064	149 352
Impôts, taxes et versements assimilés	53 240	1 358
Salaires et traitements	48 000	-6 500
Charges sociales	18 456	-5 377
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	633	455
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2 652	277
<b>Total II</b>	<b>1 512 618</b>	<b>595 578</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-103 910</b>	<b>-14 243</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée III</b>		
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré IV</b>	<b>69 057</b>	<b>26 691</b>
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		419
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total V</b>		<b>419</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		<b>419</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-172 967</b>	<b>-40 515</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	7 419	628
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>7 419</b>	<b>628</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	2 235	3 269
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>2 235</b>	<b>3 269</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>5 184</b>	<b>-2 641</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-12 358
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 416 127</b>	<b>582 382</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 583 910</b>	<b>613 181</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-167 782</b>	<b>-30 799</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 887	2 846
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



**DOCUMENTS DE SYNTHÈSE**

**2019**

**Période du 01/01/2019 au 31/12/2019**

**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ACF'INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 023 001 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 167 782 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/06/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 risquent d'avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2020.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 826			2 826
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 826</b>			<b>2 826</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	155 101	9 624		164 725
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	25 606		25 606	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>180 707</b>	<b>9 624</b>	<b>25 606</b>	<b>164 725</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>183 533</b>	<b>9 624</b>	<b>25 606</b>	<b>167 551</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			9 624	9 624
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>			<b>9 624</b>	<b>9 624</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			25 606	25 606
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>25 606</b>	<b>25 606</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	932	633		1 566
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>932</b>	<b>633</b>		<b>1 566</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>932</b>	<b>633</b>		<b>1 566</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 382 888 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	132 025		132 025
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	249 391	249 391	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 472	1 472	
<b>Total</b>	<b>382 888</b>	<b>250 863</b>	<b>132 025</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

## Notes sur le bilan

### Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/06/2019.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	501 812
Résultat de l'exercice précédent	-30 799
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>471 013</b>
Affectations aux réserves	500
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	470 513
<b>Total des affectations</b>	<b>471 013</b>

### Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	5 000				5 000
Réserve légale		500	500		500
Report à Nouveau	501 812	470 513	470 513	501 812	470 513
Résultat de l'exercice	-30 799	30 799	-167 782	-30 799	-167 782
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>476 013</b>	<b>501 812</b>	<b>303 231</b>	<b>471 013</b>	<b>308 231</b>



## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 714 770 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	968 106	968 106		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	511 856	511 856		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 489	25 489		
Dettes fiscales et sociales	40 425	40 425		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	168 895	168 895		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 714 770</b>	<b>1 714 770</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	205 810			
(**) Dont envers les associés	112 370			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 95 126 euros.

### Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 400
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	80 606
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	702
FORMATION CONTINUE	680
<b>Total</b>	<b>84 388</b>

## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 472		
<b>Total</b>	<b>1 472</b>		

## Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2019
Prestations France	1 405 114
<b>TOTAL</b>	<b>1 405 115</b>

**DOCUMENTS DE SYNTHÈSE**

**2019**

**Période du 01/01/2019 au 31/12/2019**

**Détail des comptes**

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles				
218300 - MATÉRIEL DE BUREAU	1 145,33		1 145,33	1 145,33
218310 - MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 680,66		1 680,66	1 680,66
281830 - AMORTIS. MATÉR.BUREAU ET		1 565,53	-1 565,53	-932,14
	2 825,99	1 565,53	1 260,46	1 893,85
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
261001 - TITRE OCFIM	4 990,00		4 990,00	4 990,00
261002 - TITRE SCI ROTTEMBOURG	22 459,80		22 459,80	22 459,80
261003 - TITRE SAS SAINT HONORE 226	4 750,00		4 750,00	
261005 - TITRE SCCV REIMS 65	500,00		500,00	
267000 - CRÉANCES OFCIM	18 077,42		18 077,42	17 903,12
267100 - CRÉANCES SCI ROTTEMBOUR	112 748,00		112 748,00	109 748,00
267300 - CREANCES EURL IVRY JEAN J	192,99		192,99	
267400 - CRÉANCES SAINT HONORE 22	1 007,06		1 007,06	
	164 725,27		164 725,27	155 100,92
Autres immobilisations financières				
275000 - DÉPÔTS BQ POP FONDS PROP				25 606,09
				25 606,09
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>167 551,26</b>	<b>1 565,53</b>	<b>165 985,73</b>	<b>182 600,86</b>
<b>Stocks</b>				
Marchandises				
370008 - STOCK - CHATILLON	331 666,67		331 666,67	1 412 288,20
370013 - STOCK 185 RUE DE BRIE CRET	228 822,24		228 822,24	187 049,24
370014 - IMMEUBLE AVE GAMBETTA - M	8 748,00		8 748,00	16 380,00
370016 - STOCK AV. CDG BOISSY-ST-LE	968 963,04		968 963,04	
370017 - STOCK REVEILLON BOISSY ST	32 000,00		32 000,00	
370018 - STOCK LAGNY	5 978,00		5 978,00	
	1 576 177,95		1 576 177,95	1 615 717,44
<b>Créances</b>				
Fournisseurs débiteurs				
401000 - FOURNISSEURS				4 688,00
				4 688,00
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉ	48 397,55		48 397,55	
444100 - IS-CARRY BACK	12 358,00		12 358,00	
	60 755,55		60 755,55	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445660 - TVA DÉDUCTIBLE S/AUT.BIENS	19 540,34		19 540,34	
445670 - CRÉDIT DE TVA À REPORTER	1 952,00		1 952,00	23 275,00
445860 - TVA SUR FACTURES NON PAR	400,00		400,00	748,00
445880 - TVA A REGULARISER				13 488,00
	21 892,34		21 892,34	37 511,00
Autres créances				
458101 - SEP BOULAINVILLIERS - C/C				56 663,14
458111 - SEP ST MAUR - C/C				95 702,68
458141 - SEP LIMOGES - C/C	165 512,91		165 512,91	66 846,39
467001 - NDF CECILE	270,01		270,01	
467009 - OPERATION CHATILON	455,08		455,08	455,08

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
467010 - OPERATIONS RUE DE BRIE CR	504,88		504,88	504,88
	166 742,88		166 742,88	220 172,17
<b>Divers</b>				
Disponibilités				
512000 - CAISSE D'EPARGNE	374,82		374,82	136 393,92
512001 - BANQUE POPULAIRE N°22213	559,25		559,25	12 982,23
512003 - BANQUE POPULAIRE N°22215	29 040,28		29 040,28	9 773,44
	29 974,35		29 974,35	159 149,59
Charges constatées d'avance				
486000 - CHARGES CONSTATÉES D'AV	1 472,05		1 472,05	1 472,05
	1 472,05		1 472,05	1 472,05
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 857 015,12</b>		<b>1 857 015,12</b>	<b>2 038 710,25</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 024 566,38</b>	<b>1 565,53</b>	<b>2 023 000,85</b>	<b>2 221 311,11</b>

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel		
101300 - CAPITAL SOUSCRIT-APPELÉ, VERSÉ	5 000,00	5 000,00
	5 000,00	5 000,00
Réserve légale		
106100 - RÉSERVE LÉGALE	500,00	
	500,00	
Report à nouveau		
110000 - REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR)	470 513,12	501 811,79
	470 513,12	501 811,79
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-167 782,16</b>	<b>-30 798,67</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>308 230,96</b>	<b>476 013,12</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Emprunts</b>		
164001 - EMPRUNT BP - CHATILLON		1 095 165,83
164002 - EMPRUNT BP - AV.CDG BOISSY ST-LEGER	887 500,00	
168840 - INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	80 606,00	21 495,00
	968 106,00	1 116 660,83
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	968 106,00	1 116 660,83
Emprunts et dettes financières diverses		
165001 - DEPOT GARANTIE LA BONNE CAUSE BSL	1 200,00	
165002 - DEPOT GARANTIE KD GESTION	655,69	
168001 - MARQUES	200 000,00	200 000,00
168002 - SARL SFDJ	190 000,00	190 000,00
168003 - SCHMIEDHAUSLER VINCENT	120 000,00	120 000,00
	511 855,69	510 000,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455150 - C/C CECILE AFFINITO	95 126,08	1 817,95
458102 - SAS LORRAINE LE PARC	17 244,40	
	112 370,48	1 817,95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - FOURNISSEURS	23 088,87	13 941,85
408100 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 400,00	4 488,00
	25 488,87	18 429,85
<b>Personnel</b>		
421100 - PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES		3 969,78
		3 969,78
<b>Organismes sociaux</b>		
431000 - SÉCURITÉ SOCIALE	1 803,00	2 111,15
437020 - MALAKOFF MÉDÉRIC PRÉVOYANCE (MÉDÉRIC)	292,95	128,13
437030 - KLESIA RETRAITE	1 518,30	1 719,51
	3 614,25	3 958,79
<b>Etat, Impôts sur les bénéfices</b>		
444000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		61 591,00
		61 591,00
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>		
445510 - TVA À DÉCAISSER	34 104,00	
445660 - TVA DÉDUCTIBLE S/AUT.BIENS ET SCES		1 572,81
445710 - TVA COLLECTÉE	1 324,00	666,44
	35 428,00	2 239,25

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>Autres dettes fiscales et sociales</b>		
448600 - ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	702,00	444,00
448620 - TAXE D'APPRENTISSAGE		374,00
448630 - FORMATION CONTINUE	680,40	363,60
	1 382,40	1 181,60
Dettes fiscales et sociales	40 424,65	72 940,42
Autres dettes		
467001 - NDF CECILE		390,65
467002 - NDF FRANCK	58,29	58,29
467017 - SCI AZAF	31 200,00	
467024 - CREANCE SCCV REIMS	265,91	
467800 - SCI LES TILLEUL	25 000,00	25 000,00
	56 524,20	25 448,94
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 714 769,89</b>	<b>1 745 297,99</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 023 000,85</b>	<b>2 221 311,11</b>



## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
707100 - VENTES IMMEUBLE GRISY		308 000,00	-308 000,00	-100,00
707200 - VENTES IMMEUBLE CRETEIL -		270 000,00	-270 000,00	-100,00
707300 - VENTES IMMEUBLE CHATILLIO	1 315 000,00		1 315 000,00	
	1 315 000,00	578 000,00	737 000,00	127,51
Production vendue				
706000 - PRESTATIONS DE SERVICES	64 583,00		64 583,00	
708000 - PRODUITS DES ACTIVITÉS AN		3 332,22	-3 332,22	-100,00
708300 - LOCATIONS AVEC TVA	16 885,41		16 885,41	
708301 - LOCATION SANS TVA	3 892,92		3 892,92	
708302 - CHARGES SANS TVA	4 725,78		4 725,78	
708303 - CHARGES AVEC TVA	27,44		27,44	
	90 114,55	3 332,22	86 782,33	NS
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits				
758000 - PRODUITS DIVERS GESTION C	2 995,88	2,73	2 993,15	NS
791000 - TRANSFERT DE CHARGES D'E	597,96		597,96	
	3 593,84	2,73	3 591,11	NS
<b>Total</b>	<b>1 408 708,39</b>	<b>581 334,95</b>	<b>827 373,44</b>	<b>142,32</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
603700 - VARIAT. STOCKS MARCHANDI	1 288 572,24		1 288 572,24	
603701 - VARIATIONS STOCKS CRETEIL		228 731,15	-228 731,15	-100,00
603702 - VARIATION STOCK GRISY		227 282,19	-227 282,19	-100,00
	1 288 572,24	456 013,34	832 558,90	182,57
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes				
604000 - ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTA		47 356,45	-47 356,45	-100,00
605000 - ACHATS MATÉRIEL ET TRAVA		2 730,00	-2 730,00	-100,00
606110 - FOURNITURES ÉLECTRICITÉ		287,56	-287,56	-100,00
606140 - FOURNITURES CARBURANT	4 541,31	3 605,05	936,26	25,97
606300 - ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMEN	2 261,67	2 139,92	121,75	5,69
612221 - LOCATION SCOOTER	2 887,24	2 846,28	40,96	1,44
613000 - LOCATIONS DIVERS	123,50		123,50	
613500 - LOCATIONS PHOTOCOPIEUR	1 150,00	1 185,00	-35,00	-2,95
613520 - LOCATIONS SMART	3 044,00	3 652,80	-608,80	-16,67
613521 - LOA BMW	5 588,16	5 588,16		
613522 - LOCATION FORTWO	592,16		592,16	
615200 - ENTRETIEN IMMOBILIER	2 008,00		2 008,00	
615520 - ENTRETIEN DU MATÉRIEL DE	2 719,71	2 307,23	412,48	17,88
616100 - ASSURANCES MULTIRISQUES	1 472,05	2 812,94	-1 340,89	-47,67
616300 - ASSURANCE MATÉRIEL DE TR	4 050,87	4 630,05	-579,18	-12,51
617000 - ETUDES ET RECHERCHES		519,78	-519,78	-100,00
622200 - COMMISSIONS ET COURTAGE	35 000,00	15 000,00	20 000,00	133,33
622600 - HONORAIRES DIVERS	1 584,18	21 095,00	-19 510,82	-92,49
622602 - HONORAIRES CREATIS	6 143,00	4 195,00	1 948,00	46,44
622700 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIE	4 806,47	57,61	4 748,86	NS

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
623000 - PUBLICITÉ		240,96	-240,96	-100,00
623400 - CADEAUX À LA CLIENTÈLE	1 319,70	2 466,00	-1 146,30	-46,48
625100 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	6 486,73	3 937,69	2 549,04	64,73
625700 - RÉCEPTIONS	10 347,80	14 035,45	-3 687,65	-26,27
626000 - FRAIS POSTAUX	91,46	364,50	-273,04	-74,91
626100 - FRAIS DE TÉLÉCOM. FREE	385,59	351,01	34,58	9,85
626200 - FRAIS DE TÉLÉCOM. BOUYGU	876,93	659,24	217,69	33,02
627200 - FRAIS MAINLEVÉE		1 928,56	-1 928,56	-100,00
627800 - PRESTATIONS DE SERVICES B	3 583,36	5 360,15	-1 776,79	-33,15
<b>Total</b>	<b>101 063,89</b>	<b>149 352,39</b>	<b>-48 288,50</b>	<b>-32,33</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>19 072,26</b>	<b>-24 030,78</b>	<b>43 103,04</b>	<b>-179,37</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.				
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE		374,00	-374,00	-100,00
633300 - FORMATION CONTINUE (ORGA	316,80	303,00	13,80	4,55
635110 - CONTRIBUT° ÉCONOMIQUE T	2 210,00	212,00	1 998,00	942,45
635140 - TAXES SUR LES VÉHICULES S	444,00	444,00		
635430 - CARTES GRISES		24,92	-24,92	-100,00
637800 - TAXES DIVERSES	50 269,66		50 269,66	
	53 240,46	1 357,92	51 882,54	NS
Salaires et Traitements				
641100 - SALAIRES APPOINTEMENTS	48 000,00	-6 500,00	54 500,00	-838,46
	48 000,00	-6 500,00	54 500,00	-838,46
Charges sociales				
645100 - COTISATIONS À L'URSSAF	13 994,89	15 655,66	-1 660,77	-10,61
645200 - COTISATIONS AUX MUTUELLE	818,02	235,09	582,93	247,96
645300 - COTISATIONS AUX CAISSES D	3 642,72	4 562,02	-919,30	-20,15
645800 - COTISATIONS AUTRES ORGAN		-25 830,00	25 830,00	-100,00
	18 455,63	-5 377,23	23 832,86	-443,22
Amortissements et provisions				
681120 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. COR	633,39	454,92	178,47	39,23
	633,39	454,92	178,47	39,23
Autres charges				
658000 - CHARGES DIVERSES GESTION	2 652,37	276,90	2 375,47	857,88
	2 652,37	276,90	2 375,47	857,88
<b>Total</b>	<b>122 981,85</b>	<b>-9 787,49</b>	<b>132 769,34</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-103 909,59</b>	<b>-14 243,29</b>	<b>-89 666,30</b>	<b>629,53</b>
Produits financiers				
768000 - AUTRES PRODUITS FINANCIÉ		418,96	-418,96	-100,00
		418,96	-418,96	-100,00
Charges financières				
<b>Résultat financier</b>		<b>418,96</b>	<b>-418,96</b>	<b>-100,00</b>
Opérations en commun				
655000 - QUOTE PART DE RÉSULTAT S/	-69 057,00	-26 691,00	-42 366,00	158,73
	-69 057,00	-26 691,00	-42 366,00	158,73

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-172 966,59</b>	<b>-40 515,33</b>	<b>-132 451,26</b>	<b>326,92</b>
Produits exceptionnels				
771000 - PRODUITS EXCEPT. S/OPÉR. G		628,00	-628,00	-100,00
772000 - PRODUITS DES EXERCICES A	7 419,00		7 419,00	
	7 419,00	628,00	6 791,00	NS
Charges exceptionnelles				
671000 - CHARGES EXCEPTION. S/OPÉ		1 214,24	-1 214,24	-100,00
671200 - PÉNALITÉS ET AMENDES	2 189,60	1 413,00	776,60	54,96
671810 - VOLS	44,97	642,10	-597,13	-93,00
	2 234,57	3 269,34	-1 034,77	-31,65
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 184,43</b>	<b>-2 641,34</b>	<b>7 825,77</b>	<b>-296,28</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
699000 - PRODUITS - REPORTS ARRIÈR		-12 358,00	12 358,00	-100,00
		-12 358,00	12 358,00	-100,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-167 782,16</b>	<b>-30 798,67</b>	<b>-136 983,49</b>	<b>444,77</b>

**DOCUMENTS DE SYNTHÈSE**

**2019**

**Période du 01/01/2019 au 31/12/2019**

**Dossier de gestion**

## Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
Ventes de marchandises	1 315 000,00	100,00	578 000,00	100,00
Coût d'achats marchandises vendues	1 288 572,24	97,99	456 013,34	78,90
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>26 427,76</b>	<b>2,01</b>	<b>121 986,66</b>	<b>21,10</b>
Production vendue	90 114,55	100,00	3 332,22	100,00
Cie de matières et sous-traitance			50 086,45	NS
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>90 114,55</b>	<b>100,00</b>	<b>-46 754,23</b>	<b>NS</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>1 405 114,55</b>	<b>100,00</b>	<b>581 332,22</b>	<b>100,00</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>116 542,31</b>	<b>8,29</b>	<b>75 232,43</b>	<b>12,94</b>
Autres achats et charges externes	101 063,89	7,19	99 265,94	17,08
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>15 478,42</b>	<b>1,10</b>	<b>-24 033,51</b>	<b>-4,13</b>
Impôts, taxes et verst assimilés	53 240,46	3,79	1 357,92	0,23
Charges de personnel	66 455,63	4,73	-11 877,23	-2,04
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-104 217,67</b>	<b>-7,42</b>	<b>-13 514,20</b>	<b>-2,32</b>
Reprises s/ charges et Transferts	597,96	0,04		
Autres produits	2 995,88	0,21	2,73	
Dot. amortissements et provisions	633,39	0,05	454,92	0,08
Autres charges	2 652,37	0,19	276,90	0,05
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-103 909,59</b>	<b>-7,40</b>	<b>-14 243,29</b>	<b>-2,45</b>
Quote part résultat en commun	-69 057,00	-4,91	-26 691,00	-4,59
Produits financiers			418,96	0,07
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-172 966,59</b>	<b>-12,31</b>	<b>-40 515,33</b>	<b>-6,97</b>
Produits exceptionnels	7 419,00	0,53	628,00	0,11
Charges exceptionnelles	2 234,57	0,16	3 269,34	0,56
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 184,43</b>	<b>0,37</b>	<b>-2 641,34</b>	<b>-0,45</b>
Impôts sur les bénéfices			-12 358,00	-2,13
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-167 782,16</b>	<b>-11,94</b>	<b>-30 798,67</b>	<b>-5,30</b>



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2020**

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS ACF ' INVEST			
SIRET	8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
25 rue de Mayenne			
94000 CRETEIL			

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des marchands de biens immobiliers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	--	---

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 <b>Résultat fiscal</b> Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	170 431
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i> <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

## G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL	
71 avenue VICTOR HUGO 75116 PARIS	
Tél. : 01.53.64.07.40	
- du conseil : .....	
Tél. : .....	
- du CGA ou du viseur conventionné : .....	
Tél. : .....	
- N° d'agrément : .....	

### H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<b>Total (a à h)</b>

### I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS ( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8	

### J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	



Désignation de l'entreprise : <u>SAS ACF ' INVEST</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise : <u>25 rue de Mayenne 94000 CRETEIL</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 565	1 260
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	32 699	32 699
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	132 025	132 025
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	167 551	1 565	165 985
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	1 576 177	1 576 177
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	249 390	249 390
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	29 974	29 974	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 472	1 472	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	1 857 015	1 857 015	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	2 024 566	1A	1 565	2 023 000
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 5 000 .....)	DA		5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH		470 513	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		( 167 782)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		308 230	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		968 106	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		624 226	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		25 488	
	Dettes fiscales et sociales	DY		40 424	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		56 524		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC		1 714 769		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		2 023 000		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 714 769		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

				Exercice N			
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST							
Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 315 000	FB		FC 1 315 000	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	90 114	FH		FI 90 114	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 405 114	FK		FL 1 405 114	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP 597	
	Autres produits (1) (11)					FQ 2 995	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR 1 408 708
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT 1 288 572	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 101 063	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 53 240	
	Salaires et traitements*					FY 48 000	
	Charges sociales (10)					FZ 18 455	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA 633
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE 2 652		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF 1 512 617	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG ( 103 909)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI 69 057	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW ( 172 966)	

Désignation de l'entreprise		SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	7 419	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	7 419	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 234	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	2 234	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	5 184	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	1 416 127	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	1 583 909	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	( 167 782)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *			HP	2 887
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	597
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	<b>A6</b>	obligatoires	<b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				2 189		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				44		
Produits des exercices antérieurs					7 419	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 825	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	<b>TOTAL III</b>					LN	2 825	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	155 100	8V		8W	9 624	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	25 606	IU		IV		
<b>TOTAL IV</b>					LQ	180 707	LR		LS	9 624	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					ØG	183 533	ØH		ØJ	9 624	
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	2 825	MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
<b>TOTAL III</b>			IY		NG	2 825	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IO		ØX		ØY	164 725	ØZ	
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	25 606	2F		2G	
	<b>TOTAL IV</b>			I3		NJ	25 606	NK	164 725	2H	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>			I4		ØK	25 606	ØL	167 551	ØM		

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACF ' INVEST</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	932	QM	633	QN		QO	1 565
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL III</b>	QU	932	QV	633	QW		QX	1 565
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	932	ØP	633	ØQ		ØR	1 565

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL III</b>	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL						NM						NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW				<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>		NY		<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>			NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
<b>TOTAL I</b>		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>		5Z		TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>		7B		TY		TZ		UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	132 025	UM		UN	132 025			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0 )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	60 755		60 755				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	21 892		21 892				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	165 512		165 512					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 229		1 229					
	Charges constatées d'avance		VS	1 472		1 472					
	<b>TOTAUX</b>			VT	382 888	VU	250 862	VV	132 025		
RENVIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	968 106		968 106					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	511 855		511 855						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	25 488		25 488						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 614		3 614						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	35 428		35 428					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 382		1 382					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	112 370		112 370						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	56 524		56 524						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	1 714 769	VZ	1 714 769					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	95 126	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	205 810	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST Néant  \* Exercice N, clos le : 31/12/2019

**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	2 663	3 107
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	444	
		RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		2 189
		WJ	2 189	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		64 162	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
				<b>TOTAL I</b>		WR	69 458

**II. DÉDUCTIONS****PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	167 782	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19%				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		72 107		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD				
			Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>		XH	239 889	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI		
				déficit (II moins I)			XJ	170 430
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO	170 430





Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	22 164
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	22 164
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	170 431
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	192 595
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

### CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACF ' INVEST</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	501 811	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB	500			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	( 30 798)		ZD							
	Prélèvements sur les réserves		ØE			ZF							
						ZG	470 513						
	<b>TOTAL I</b>		ØF	471 013		<b>TOTAL II</b>		ZH	471 013				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	49 326	)		YQ	15 823		
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance											YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété		( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		)		XQ	10 497		
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	47 533
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV	
	- Autres comptes		( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)		ST	43 032		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											ZJ	101 063
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE											YW	2 210
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		)		9Z	51 030		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052											YX	53 240
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée											YY	2 725
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	18 605
DIVERS	- Montant brut des salaires *											ØB	48 000
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies											RH	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%		JL		
					Plus-values à 19%		JM		Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%		JO		
					Plus-values à 19%		JP		Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST Néant \*

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**  
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					

Origine		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie				
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
N-8					
N-9					
TOTAL 2					

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① \*.

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant \*

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois 12

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	1
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

<b>I</b>	<b>Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 405 114	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	1 405 114

<b>II</b>	<b>Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 995	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	597	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	3 593

<b>III</b>	<b>Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	6 802	
Variation négative des stocks	OQ	1 288 572	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	80 875	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 652	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	1 378 903

<b>IV</b>	<b>Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	29 804

<b>V</b>	<b>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	29 804

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

**Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.**

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 405 114	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR		/ / / / / / / / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

\* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)

N° de dépôt

Néant \*

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ACF' INVEST

ADRESSE (voie)

25 rue de Mayenne

CODE POSTAL

94000

VILLE

CRETEIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 5 000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

Nom patronymique AFFINITO

Prénom(s) Cécile

Nom marital

% de détention 51.00

Nb de parts ou actions 2 550

Naissance :

Date

21041979

N° Département

92

Commune

ANTONY

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

4

Voie

rue des Primevères

Code Postal

91330

Commune

YERRES

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique AFFINITO

Prénom(s) FRANCK

Nom marital

% de détention 49.00

Nb de parts ou actions 2 450

Naissance :

Date

22011975

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

36

Voie

rue

Code Postal

91230

Commune

MONTGERON

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 

8	0	2	7	3	4	7	8	0	0	0	0	2	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACF' INVEST

ADRESSE (voie) 25 rue de Mayenne

CODE POSTAL 94000 VILLE CRETEIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 5

Forme juridique SAS Dénomination OCFIM

N° SIREN (si société établie en France) 829017151 % de détention 49.90

Adresse : N° 25 Voie rue mayenne

Code Postal 94000 Commune CRETEIL Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ROTTEMBOURG

N° SIREN (si société établie en France) 752984039 % de détention 90.00

Adresse : N° 56 Voie avenue de la République

Code Postal 91230 Commune MONTGERON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032













# DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

## ACF'INVEST

25 rue de Mayenne  
94000 CRETEIL

APE : 6810Z Siret : 80273478000025

## Sommaire

<b>1. Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Attestation de l'Expert Comptable	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Faits caractéristiques	10
Notes sur le bilan	11
<b>2. Détail des comptes</b>	<b>15</b>
Bilan détaillé	16
Compte de résultat détaillé	20
<b>3. Dossier de gestion</b>	<b>23</b>
Soldes intermédiaires de gestion	24

**DOCUMENTS DE SYNTHESE**

**2020**

**Période du 01/01/2020 au 31/12/2020**

**Comptes annuels**

## Attestation de l'Expert Comptable

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 12 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 928 043,66
Chiffre d'affaires	628 247,48
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>81 646,40</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS  
Le 28/05/2021

Olivier LACHKAR  
Expert comptable

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 500	2 169	1 331	1 260
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	33 933		33 933	32 700
Créances rattachées aux participations	592 794		592 794	132 025
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>630 227</b>	<b>2 169</b>	<b>628 058</b>	<b>165 986</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 984 905		1 984 905	1 576 178
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	270 246		270 246	249 391
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	44 835		44 835	29 974
Charges constatées d'avance (3)				1 472
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 299 986</b>		<b>2 299 986</b>	<b>1 857 015</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 930 213</b>	<b>2 169</b>	<b>2 928 044</b>	<b>2 023 001</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			247 473	

## Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	302 731	470 513
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>81 646</b>	<b>-167 782</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>389 877</b>	<b>308 231</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 236 496	968 106
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 161 983	624 226
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 867	25 489
Dettes fiscales et sociales	43 918	40 425
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	84 902	56 524
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 538 166</b>	<b>1 714 770</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 928 044</b>	<b>2 023 001</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 158 894	
(1) Dont à moins d'un an (a)	379 272	1 714 770
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	324 185	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



## Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises	596 000	1 315 000
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	32 247	90 115
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>628 247</b>	<b>1 405 115</b>
<b>Dont à l'exportation</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	406	598
Autres produits	913	2 996
<b>Total I</b>	<b>629 567</b>	<b>1 408 708</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock	364 985	1 288 572
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	63 553	101 064
Impôts, taxes et versements assimilés	19 840	53 240
Salaires et traitements	48 000	48 000
Charges sociales	20 234	18 456
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	604	633
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		2 652
<b>Total II</b>	<b>517 216</b>	<b>1 512 618</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>112 351</b>	<b>-103 910</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée III</b>		
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré IV</b>		<b>69 057</b>
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total V</b>		
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	24 916	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>	<b>24 916</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-24 916</b>	
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>87 434</b>	<b>-172 967</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		7 419
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>		<b>7 419</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	5 788	2 235
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>5 788</b>	<b>2 235</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-5 788</b>	<b>5 184</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>629 567</b>	<b>1 416 127</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>547 920</b>	<b>1 583 910</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>81 646</b>	<b>-167 782</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 977	2 887
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

**DOCUMENTS DE SYNTHÈSE**

**2020**

**Période du 01/01/2020 au 31/12/2020**

**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ACF'INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 2 928 044 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 81 646 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Continuité de l'exploitation

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 ont été prises en compte dans les présents comptes :

Activité partielle : N/A

Fonds de solidarité : N/A

Prêt Garanti par l'Etat : N/A

Autres : N/A

Compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, il n'est pas possible aujourd'hui d'apprécier les impacts chiffrés sur les mois à venir, mais il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité

A la date d'arrêté des comptes, le président n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 826	674		3 500
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 826</b>	<b>674</b>		<b>3 500</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	164 725	462 002		626 727
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>164 725</b>	<b>462 002</b>		<b>626 727</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>167 551</b>	<b>462 676</b>		<b>630 227</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		674	462 002	462 676
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>674</b>	<b>462 002</b>	<b>462 676</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 566	604		2 169
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 566</b>	<b>604</b>		<b>2 169</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 566</b>	<b>604</b>		<b>2 169</b>



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 863 040 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	592 794		592 794
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	270 246	22 773	247 473
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>863 040</b>	<b>22 773</b>	<b>840 267</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 538 166 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	324 185	324 185		
- à plus de 1 an à l'origine	912 311		912 311	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	962 242		962 242	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 867	10 867		
Dettes fiscales et sociales	43 918	43 918		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	284 643	302	284 341	
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>2 538 166</b>	<b>379 272</b>	<b>2 158 894</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	199 741			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 199 741 euros.

#### Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 168
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	24 811
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 462
TAXE D APPRENTISSAGE	284
FORMATION CONTINUE	389
<b>Total</b>	<b>30 114</b>

**DOCUMENTS DE SYNTHESE**

**2020**

**Période du 01/01/2020 au 31/12/2020**

**Détail des comptes**

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles				
218300 - MATÉRIEL DE BUREAU	1 145,33		1 145,33	1 145,33
218310 - MATÉRIEL INFORMATIQUE	2 354,83		2 354,83	1 680,66
281830 - AMORTIS. MATÉR.BUREAU ET		2 125,75	-2 125,75	-1 565,53
281831 - AMORTISSEMENT MAT. INFOR		43,70	-43,70	
	3 500,16	2 169,45	1 330,71	1 260,46
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
261000 - TITRES MFC 94100	500,00		500,00	
261001 - TITRE OCFIM	4 990,00		4 990,00	4 990,00
261002 - TITRE SCI ROTTEMBOURG	22 459,80		22 459,80	22 459,80
261003 - TITRE SAS SAINT HONORE 226	4 750,00		4 750,00	4 750,00
261005 - TITRE SCCV REIMS 65	500,00		500,00	500,00
261007 - TITRE LA PARISIENNE	333,00		333,00	
261008 - TITRE TRAVERSIERE	400,00		400,00	
267000 - CRÉANCES OFCIM	18 629,18		18 629,18	18 077,42
267100 - CRÉANCES SCI ROTTEMBOUR	240 172,55		240 172,55	112 748,00
267200 - CREANCES SCCV REIMS 65	7 464,63		7 464,63	
267300 - CREANCES EURL IVRY JEAN J	895,99		895,99	192,99
267400 - CRÉANCES SAINT HONORE 22	10 150,28		10 150,28	1 007,06
267600 - CREANCES LA PARISIENNE	269 790,46		269 790,46	
267700 - CREANCES TRAVERSIERE	558,80		558,80	
267710 - CREANCES MFC 94100	45 132,36		45 132,36	
	626 727,05		626 727,05	164 725,27
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>630 227,21</b>	<b>2 169,45</b>	<b>628 057,76</b>	<b>165 985,73</b>
<b>Stocks</b>				
Marchandises				
370008 - STOCK - CHATILLON				331 666,67
370013 - STOCK 185 RUE DE BRIE CRET	204 659,24		204 659,24	228 822,24
370014 - IMMEUBLE AVE GAMBETTA - M	8 748,00		8 748,00	8 748,00
370016 - STOCK CDG BOISSY-ST-LEGE	1 357 458,83		1 357 458,83	968 963,04
370017 - STOCK REVEILLON BOISSY ST				32 000,00
370018 - STOCK LAGNY	414 038,74		414 038,74	5 978,00
	1 984 904,81		1 984 904,81	1 576 177,95
<b>Créances</b>				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉ				48 397,55
444100 - IS-CARRY BACK	12 358,00		12 358,00	12 358,00
	12 358,00		12 358,00	60 755,55
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445660 - TVA DÉDUCTIBLE S/AUT.BIENS				19 540,34
445670 - CRÉDIT DE TVA À REPORTER	7 736,00		7 736,00	1 952,00
445860 - TVA SUR FACTURES NON PAR	528,00		528,00	400,00
	8 264,00		8 264,00	21 892,34
Autres créances				
442101 - PAS 2017	422,00		422,00	
458102 - SAS LORRAINE LE PARC	146 628,07		146 628,07	
458141 - SEP LIMOGES - C/C	100 844,85		100 844,85	165 512,91
467001 - NDF CECILE				270,01

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
467009 - OPERATION CHATILON				455,08
467010 - OPERATIONS RUE DE BRIE CR	504,88		504,88	504,88
467026 - HCM INVEST	500,00		500,00	
467027 - NOTAIRE - IMMEUBLE LAGNY	724,25		724,25	
	249 624,05		249 624,05	166 742,88
<b>Divers</b>				
Disponibilités				
512000 - CAISSE D'EPARGNE	40 055,69		40 055,69	374,82
512001 - BANQUE POPULAIRE N°22213	3 774,92		3 774,92	559,25
512003 - BANQUE POPULAIRE N°22215				29 040,28
512004 - CAIXA DIRECT N°40230501010	1 004,43		1 004,43	
	44 835,04		44 835,04	29 974,35
Charges constatées d'avance				
486000 - CHARGES CONSTATÉES D'AV				1 472,05
				1 472,05
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 299 985,90</b>		<b>2 299 985,90</b>	<b>1 857 015,12</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 930 213,11</b>	<b>2 169,45</b>	<b>2 928 043,66</b>	<b>2 023 000,85</b>

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel		
101300 - CAPITAL SOUSCRIT-APPELÉ, VERSÉ	5 000,00	5 000,00
	5 000,00	5 000,00
Réserve légale		
106100 - RÉSERVE LÉGALE	500,00	500,00
	500,00	500,00
Report à nouveau		
110000 - REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR)	302 730,96	470 513,12
	302 730,96	470 513,12
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>81 646,40</b>	<b>-167 782,16</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>389 877,36</b>	<b>308 230,96</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Emprunts</b>		
164002 - EMPRUNT BP - AV.CDG BOISSY ST-LEGER	887 500,00	887 500,00
168840 - INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	24 810,70	80 606,00
	912 310,70	968 106,00
<b>Découverts et concours bancaires</b>		
512003 - BANQUE POPULAIRE N°22215803294	1 185,31	
512006 - CAIXA DIRECT N°40230590503	323 000,00	
	324 185,31	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 236 496,01	968 106,00
Emprunts et dettes financières diverses		
165001 - DEPOT GARANTIE LA BONNE CAUSE BSL		1 200,00
165002 - DEPOT GARANTIE KD GESTION		655,69
165004 - DEPOT ACTIV BOISSY	33 333,00	
168001 - MARQUES	400 000,00	200 000,00
168002 - SARL SFDJ	90 000,00	190 000,00
168003 - SCHMIEDHAUSLER VINCENT	200 000,00	120 000,00
168004 - LE BIHAN GUILLAUME	190 000,00	
168005 - MEHRING ROMAIN	48 909,28	
	962 242,28	511 855,69
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455100 - C/C FRANCK AFFINITO	7 500,00	
455150 - C/C CECILE AFFINITO	192 241,21	95 126,08
458102 - SAS LORRAINE LE PARC		17 244,40
	199 741,21	112 370,48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - FOURNISSEURS	7 698,76	23 088,87
408100 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 168,00	2 400,00
	10 866,76	25 488,87
<b>Personnel</b>		
421100 - PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES	32 189,12	
	32 189,12	
<b>Organismes sociaux</b>		
431000 - SÉCURITÉ SOCIALE	1 811,12	1 803,00
437020 - MALAKOFF MÉDÉRIC PRÉVOYANCE (MÉDÉRIC)	13,66	292,95
437030 - KLESIA RETRAITE	1 496,46	1 518,30
	3 321,24	3 614,25
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>		
445510 - TVA À DÉCAISSER		34 104,00

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
445710 - TVA COLLECTÉE		1 324,00
445800 - RÉGULARISATION DE TVA	5 758,00	
	5 758,00	35 428,00
<b>Autres dettes fiscales et sociales</b>		
442100 - PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	515,24	
448600 - ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 462,00	702,00
448620 - TAXE D'APPRENTISSAGE	284,00	
448630 - FORMATION CONTINUE	388,80	680,40
	2 650,04	1 382,40
Dettes fiscales et sociales	43 918,40	40 424,65
Autres dettes		
467001 - NDF CECILE	243,35	
467002 - NDF FRANCK	58,29	58,29
467014 - AT IMMO	18 400,00	
467017 - SCI AZAF	41 200,00	31 200,00
467024 - CREANCE SCCV REIMS		265,91
467800 - SCI LES TILLEUL	25 000,00	25 000,00
	84 901,64	56 524,20
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 538 166,30</b>	<b>1 714 769,89</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 928 043,66</b>	<b>2 023 000,85</b>

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
707300 - VENTES IMMEUBLE CHATILLIO	476 000,00	1 315 000,00	-839 000,00	-63,80
707310 - VENTE TERRAIN CHATILLON M	120 000,00		120 000,00	
	596 000,00	1 315 000,00	-719 000,00	-54,68
Production vendue				
706000 - PRESTATIONS DE SERVICES		64 583,00	-64 583,00	-100,00
708300 - LOYER 20 %	19 838,86	16 885,41	2 953,45	17,49
708301 - LOYER EXO	7 502,56	3 892,92	3 609,64	92,72
708302 - REFACTUATION CHARGES EX	3 574,45	4 725,78	-1 151,33	-24,36
708303 - REFACTURATION CHARGES 20	1 331,61	27,44	1 304,17	NS
	32 247,48	90 114,55	-57 867,07	-64,22
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits				
758000 - PRODUITS DIVERS GESTION C	913,05	2 995,88	-2 082,83	-69,52
791000 - TRANSFERT DE CHARGES D'E	406,00	597,96	-191,96	-32,10
	1 319,05	3 593,84	-2 274,79	-63,30
<b>Total</b>	<b>629 566,53</b>	<b>1 408 708,39</b>	<b>-779 141,86</b>	<b>-55,31</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
603700 - VARIAT. STOCKS MARCHANDI	364 985,05	1 288 572,24	-923 587,19	-71,68
	364 985,05	1 288 572,24	-923 587,19	-71,68
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes				
606140 - FOURNITURES CARBURANT	2 525,86	4 541,31	-2 015,45	-44,38
606300 - ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMEN	621,69	2 261,67	-1 639,98	-72,51
612221 - LOCATION SCOOTER	2 977,32	2 887,24	90,08	3,12
613000 - LOCATIONS DIVERS		123,50	-123,50	-100,00
613500 - LOCATIONS PHOTOCOPIEUR	948,00	1 150,00	-202,00	-17,57
613520 - LOCATIONS SMART (FIN 2019)		3 044,00	-3 044,00	-100,00
613521 - LOA BMW	5 122,48	5 588,16	-465,68	-8,33
613522 - LOCATION SMART FORTWO	3 552,96	592,16	2 960,80	500,00
615200 - ENTRETIEN IMMOBILIER	2 607,50	2 008,00	599,50	29,86
615520 - ENTRETIEN DU MATÉRIEL DE	4 875,08	2 719,71	2 155,37	79,25
616100 - ASSURANCES MULTIRISQUES	2 830,55	1 472,05	1 358,50	92,29
616300 - ASSURANCE MATÉRIEL DE TR	3 944,36	4 050,87	-106,51	-2,63
617000 - ETUDES ET RECHERCHES	1 750,00		1 750,00	
622200 - COMMISSIONS ET COURTAGE		35 000,00	-35 000,00	-100,00
622600 - HONORAIRES DIVERS	5 211,24	1 584,18	3 627,06	228,96
622602 - HONORAIRES CREATIS	9 748,00	6 143,00	3 605,00	58,68
622700 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIE	2 255,66	4 806,47	-2 550,81	-53,07
623400 - CADEAUX À LA CLIENTÈLE		1 319,70	-1 319,70	-100,00
625100 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	276,54	6 486,73	-6 210,19	-95,74
625700 - RÉCEPTIONS	8 764,17	10 347,80	-1 583,63	-15,30
626000 - FRAIS POSTAUX		91,46	-91,46	-100,00
626100 - FRAIS DE TÉLÉCOM. FREE	359,13	385,59	-26,46	-6,86
626200 - FRAIS DE TÉLÉCOM. BOUYGU	970,60	876,93	93,67	10,68
627800 - PRESTATIONS DE SERVICES B	4 211,64	3 583,36	628,28	17,53



## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>Total</b>	63 552,78 <b>428 537,83</b>	101 063,89 <b>1 389 636,13</b>	-37 511,11 <b>-961 098,30</b>	-37,12 <b>-69,16</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>201 028,70</b>	<b>19 072,26</b>	<b>181 956,44</b>	<b>954,04</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.				
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE	326,40		326,40	
633300 - FORMATION CONTINUE (ORGA	324,00	316,80	7,20	2,27
635110 - CONTRIBUT° ÉCONOMIQUE T	2 010,00	2 210,00	-200,00	-9,05
635140 - TAXES SUR LES VÉHICULES S	1 205,00	444,00	761,00	171,40
637800 - TAXES DIVERSES	15 974,11	50 269,66	-34 295,55	-68,22
	19 839,51	53 240,46	-33 400,95	-62,74
Salaires et Traitements				
641100 - SALAIRES APPOINTEMENTS	48 000,00	48 000,00		
	48 000,00	48 000,00		
Charges sociales				
645100 - COTISATIONS À L'URSSAF	14 045,28	13 994,89	50,39	0,36
645200 - COTISATIONS AUX MUTUELLE	848,64	818,02	30,62	3,74
645300 - COTISATIONS AUX CAISSES D	3 590,40	3 642,72	-52,32	-1,44
647000 - AUTRES CHARGES SOCIALES	1 750,00		1 750,00	
	20 234,32	18 455,63	1 778,69	9,64
Amortissements et provisions				
681120 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. COR	603,92	633,39	-29,47	-4,65
	603,92	633,39	-29,47	-4,65
Autres charges				
658000 - CHARGES DIVERSES GESTION	0,33	2 652,37	-2 652,04	-99,99
	0,33	2 652,37	-2 652,04	-99,99
<b>Total</b>	<b>88 678,08</b>	<b>122 981,85</b>	<b>-34 303,77</b>	<b>-27,89</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>112 350,62</b>	<b>-103 909,59</b>	<b>216 260,21</b>	<b>-208,12</b>
Produits financiers				
Charges financières				
661100 - INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET	19 945,20		19 945,20	
668000 - AUTRES CHARGES FINANCIÈR	4 970,96		4 970,96	
	24 916,16		24 916,16	
<b>Résultat financier</b>	<b>-24 916,16</b>		<b>-24 916,16</b>	
Opérations en commun				
655000 - QUOTE PART DE RÉSULTAT S/		-69 057,00	69 057,00	-100,00
		-69 057,00	69 057,00	-100,00
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>87 434,46</b>	<b>-172 966,59</b>	<b>260 401,05</b>	<b>-150,55</b>
Produits exceptionnels				
772000 - PRODUITS DES EXERCICES A		7 419,00	-7 419,00	-100,00
		7 419,00	-7 419,00	-100,00
Charges exceptionnelles				
671200 - PÉNALITÉS ET AMENDES	2 614,59	2 189,60	424,99	19,41
671800 - AUTRES CHARGES EXCEPT. D	3 173,47		3 173,47	
671810 - VOLS		44,97	-44,97	-100,00

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>Résultat exceptionnel</b>	5 788,06	2 234,57	3 553,49	159,02
Participation des salariés	-5 788,06	5 184,43	-10 972,49	-211,64
Impôts sur les bénéfices				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>81 646,40</b>	<b>-167 782,16</b>	<b>249 428,56</b>	<b>-148,66</b>

**DOCUMENTS DE SYNTHÈSE**

**2020**

**Période du 01/01/2020 au 31/12/2020**

**Dossier de gestion**

## Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%
Ventes de marchandises	596 000,00	100,00	1 315 000,00	100,00
Coût d'achats marchandises vendues	364 985,05	61,24	1 288 572,24	97,99
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>231 014,95</b>	<b>38,76</b>	<b>26 427,76</b>	<b>2,01</b>
Production vendue	32 247,48	100,00	90 114,55	100,00
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>32 247,48</b>	<b>100,00</b>	<b>90 114,55</b>	<b>100,00</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>628 247,48</b>	<b>100,00</b>	<b>1 405 114,55</b>	<b>100,00</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>263 262,43</b>	<b>41,90</b>	<b>116 542,31</b>	<b>8,29</b>
Autres achats et charges externes	63 552,78	10,12	101 063,89	7,19
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>199 709,65</b>	<b>31,79</b>	<b>15 478,42</b>	<b>1,10</b>
Impôts, taxes et verst assimilés	19 839,51	3,16	53 240,46	3,79
Charges de personnel	68 234,32	10,86	66 455,63	4,73
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>111 635,82</b>	<b>17,77</b>	<b>-104 217,67</b>	<b>-7,42</b>
Reprises s/ charges et Transferts	406,00	0,06	597,96	0,04
Autres produits	913,05	0,15	2 995,88	0,21
Dot. amortissements et provisions	603,92	0,10	633,39	0,05
Autres charges	0,33		2 652,37	0,19
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>112 350,62</b>	<b>17,88</b>	<b>-103 909,59</b>	<b>-7,40</b>
Quote part résultat en commun			-69 057,00	-4,91
Charges financières	24 916,16	3,97		
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>87 434,46</b>	<b>13,92</b>	<b>-172 966,59</b>	<b>-12,31</b>
Produits exceptionnels			7 419,00	0,53
Charges exceptionnelles	5 788,06	0,92	2 234,57	0,16
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-5 788,06</b>	<b>-0,92</b>	<b>5 184,43</b>	<b>0,37</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>81 646,40</b>	<b>13,00</b>	<b>-167 782,16</b>	<b>-11,94</b>

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2021**

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS ACF ' INVEST	
SIRET	8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
25 rue de Mayenne	
94000 CRETEIL	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Activités des marchands de biens immobiliers
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%
	Bénéfice imposable à 15%	0	Déficit
			0
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15 %
Autres PV imposables à 19%	PV exonérées art. 238quindecies
	PV à long terme imposables à 0%

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	<input type="checkbox"/>
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	
<input type="checkbox"/>	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité	

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire (ECF):			
- du comptable : SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL			
71 avenue VICTOR HUGO 75116 PARIS		Tél : 01.53.64.07.40	
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD  
2021

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

### H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			<b>Total (a à h)</b>	

### I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS ( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements	

### J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ACF ' INVEST</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise : <u>25 rue de Mayenne 94000 CRETEIL</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <u>31/12/2020</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 169		
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	33 932		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	592 794		
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	2 169	628 057		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	1 984 904		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	270 246		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	44 835			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	2 299 985			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	2 930 213	IA	2 169	2 928 043	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	247 472
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 5 000 .....)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )			DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )			DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )			DG		
	Report à nouveau			DH	302 730	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	81 646	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	389 877	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	<b>TOTAL (II)</b>			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 236 496	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )			DV	1 161 983	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	10 866	
	Dettes fiscales et sociales			DY	43 918	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	84 901	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	2 538 166		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	2 928 043		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2) Dont	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">{</div> <div> <p>Réserve spéciale de réévaluation (1959)</p> <p>Ecart de réévaluation libre</p> <p>Réserve de réévaluation (1976)</p> </div> </div>		IC		
				1D		
				1E		
	(3) Dont	réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	379 272		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	324 185		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



				Exercice N			
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST							
Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	596 000	FB		FC 596 000	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	32 247	FH		FI 32 247	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	628 247	FK		FL 628 247	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP 406	
	Autres produits (1) (11)					FQ 913	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR 629 566
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT 364 985	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 63 552	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 19 839	
	Salaires et traitements*					FY 48 000	
	Charges sociales (10)					FZ 20 234	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA 603
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF 517 215	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG 112 350	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 24 916	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU 24 916	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV ( 24 916)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW 87 434	

Désignation de l'entreprise		SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 788	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	5 788	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	( 5 788)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	629 566	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	547 920	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	81 646	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	2 977
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	406
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	<b>A6</b>	obligatoires	<b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				2 614		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				3 173		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 825	LC		LD	674
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	2 825	LO		LP	674
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	164 725	8V		8W	462 001	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV		
TOTAL IV					LQ	164 725	LR		LS	462 001	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	167 551	ØH		ØJ	462 675	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	3 500	MU
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		
TOTAL III					IY		NG		NH	3 500	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	626 727
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	626 727
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	630 227	ØM

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACF ' INVEST</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 565	QM	603	QN		QO	2 169
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	1 565	QV	603	QW		QX	2 169
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	1 565	ØP	603	ØQ		ØR	2 169

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	<b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles	<b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL III</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation	<b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO			
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>		NW	<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
<b>TOTAL I</b>		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>		5Z		TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>		7B		TY		TZ		UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	592 794	UM		UN	592 794			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0 )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	12 358		12 358				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 264		8 264				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	422		422				
	Groupe et associés (2)		VC	247 472				247 472			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 729		1 729					
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT	863 040	VU	22 773	VV	840 267		
RENVIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	324 185		324 185					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	912 310			912 310				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	962 242				962 242				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 866		10 866						
Personnel et comptes rattachés		8C	32 189		32 189						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 321		3 321						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 758		5 758					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 650		2 650					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	199 741				199 741				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	84 901		301		84 600				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	2 538 166	VZ	379 272		2 158 894			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	199 741		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST						Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : 31/12/2020		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	81 646			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	2 285			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 205			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	2 614			
	Amendes et pénalités		WJ	2 614		XZ				
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	23 893			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
						<b>TOTAL I</b>	WR	111 644		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation		Quote-part des frais et charges restant imposable à		2A					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	6 565			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont deduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	XH	6 565		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	105 079	
						déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		105 079	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO			







Désignation de l'entreprise SAS ACF ' INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	192 595
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	<b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	<b>K4ter</b>
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	105 079
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		<b>K6</b>	87 515
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	87 515
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

### CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACF ' INVEST</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	470 513	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale		ZB					
						{ - Autres réserves		ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	( 167 782)		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZF					
	<b>TOTAL I</b>		ØF	302 730		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	302 730				
										<b>TOTAL II</b>		ZH	302 730
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	49 326		YQ	13 823			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance								YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété		( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	9 623			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	17 214			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes		( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	36 714			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	63 552			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	2 010			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	17 829			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	19 839			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	28 234			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	28 990			
DIVERS	- Montant brut des salaires *								ØB	48 000			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA				Plus-values à 15%	JK					
							Plus-values à 19%	JM					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD				Plus-values à 15%	JN					
							Plus-values à 19%	JP					
	Imputations								JL				
								JC					
								JO					
								JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF' INVEST

Néant  \*

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**  
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
N-8					
N-9					
TOTAL 2					

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① \*.

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SAS ACF ' INVEST

Néant \*

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois 12

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	1
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**

<b>I</b>	<b>Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	628 247	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	628 247

<b>II</b>	<b>Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	913	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	406	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	1 319

<b>III</b>	<b>Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	3 147	
Variation négative des stocks	OQ	364 985	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	47 804	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	415 937

<b>IV</b>	<b>Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	213 629

<b>V</b>	<b>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	213 629

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

**Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.**

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X																		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	628 247																		
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1																		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX																			
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2
Date de cessation	HR			/				/												

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(\*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)

N° de dépôt

Néant \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 8 0 2 7 3 4 7 8 0 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACF ' INVEST

ADRESSE (voie) 25 rue de Mayenne

CODE POSTAL 94000

VILLE CRETEIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 5 000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique AFFINITO Prénom(s) CécileNom marital  % de détention 51.00 Nb de parts ou actions 2 550

Naissance : Date 21041979 N° Département 92 Commune ANTONY Pays FRANCE

Adresse : N° 4 Voie rue des Primevères

Code Postal 91330 Commune YERRES Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique AFFINITO Prénom(s) FRANCKNom marital  % de détention 49.00 Nb de parts ou actions 2 450

Naissance : Date 22011975 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° 36 Voie rue

Code Postal 91230 Commune MONTGERON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 

8	0	2	7	3	4	7	8	0	0	0	0	2	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACF' INVEST

ADRESSE (voie) 25 rue de Mayenne

CODE POSTAL 94000 VILLE CRETEIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 5

Forme juridique SCI Dénomination SCVV REIMS 65

N° SIREN (si société établie en France) 879394153 % de détention 50.00

Adresse : N° 25 Voie rue de Mayenne

Code Postal 94000 Commune CRETEIL Pays FRANCE

Forme juridique SEP Dénomination LORRAINE-LE PARC

N° SIREN (si société établie en France) 883757767 % de détention 60.00

Adresse : N° 25 Voie rue de Mayenne

Code Postal 94000 Commune CRETEIL Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination OCFIM

N° SIREN (si société établie en France) 829017151 % de détention 49.90

Adresse : N° 25 Voie rue mayenne

Code Postal 94000 Commune CRETEIL Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination SEP LIMOGE - FOURUCHES

N° SIREN (si société établie en France) 820362176 % de détention 75.00

Adresse : N° 25 Voie rue Wattignies

Code Postal 75012 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ROTTEMBOURG

N° SIREN (si société établie en France) 752984039 % de détention 90.00

Adresse : N° 56 Voie avenue de la République

Code Postal 91230 Commune MONTGERON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032









